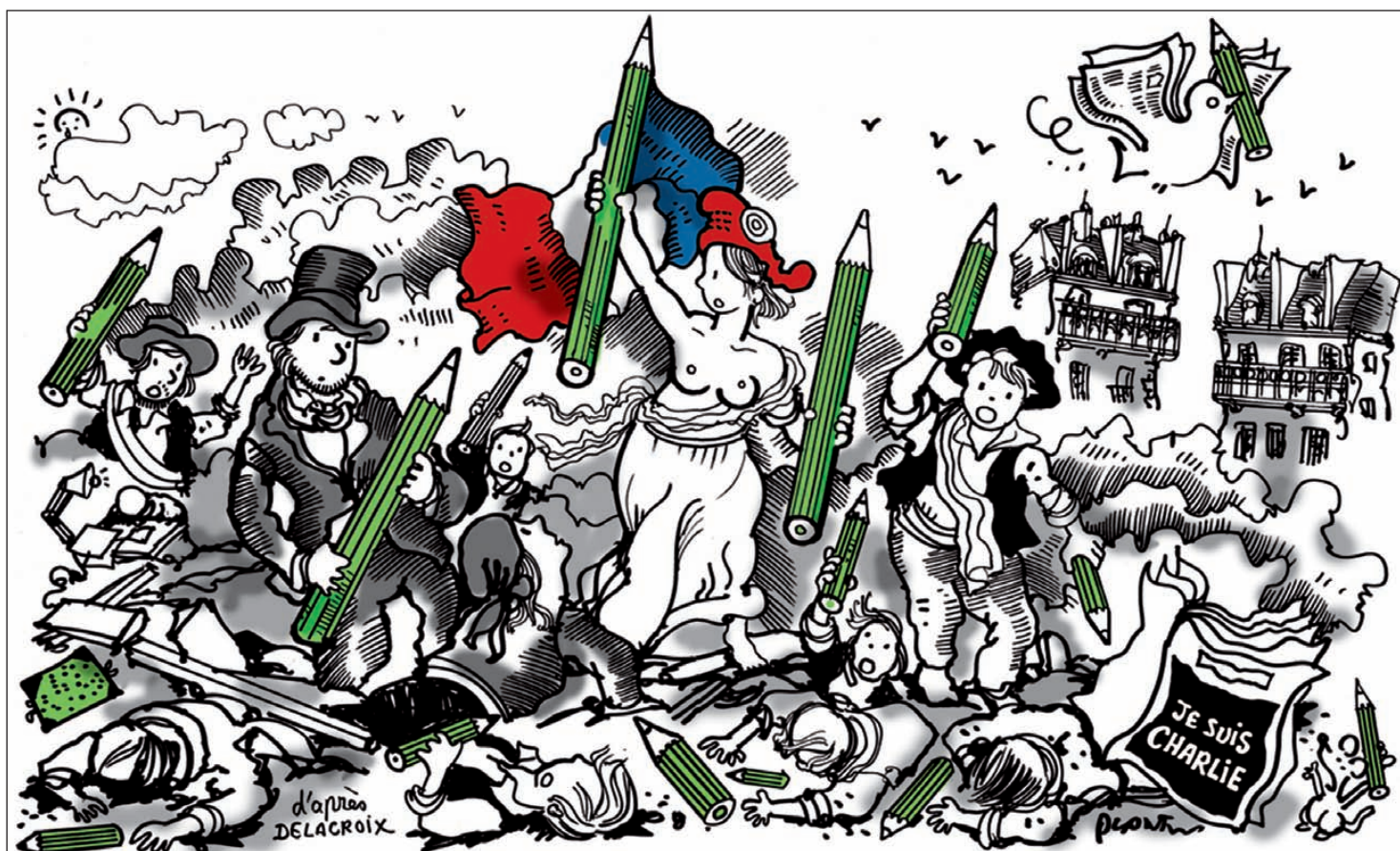




Billet Le retour de la terreur

Dans notre dernier numéro, Jean Plantu présentait sa rétro. Le dessinateur du Monde, fondateur de Cartooning for Peace (des dessins pour la paix) avec Koffi Annan, parlait de jeter des ponts entre les peuples, entre les religions avec des crayons. Malheureusement, cette idée n'est pas partagée par tout le monde.

Et les «Kalach» ont semé la terreur pendant de nombreuses heures dans un pays groggy face à un tel déchaînement de violence. Les petites mines, de toutes les couleurs, de **Charlie Hebdo** ont agi comme un détonateur dans l'esprit d'abrutis. Où sont passés les Mandela, Luther King et Gandhi, qui ont lutté face à des injustices plus réelles en prônant le respect et la paix. Que peuvent se dire les «créateurs» qui ont donné la vie, cette chose la plus belle qui puisse exister sur terre. Cette magie de la vie qui a quitté les dessinateurs : Cabu, Wolinsky, Charb, Tignous, Honoré, la psychanalyste Elsa Cayat, l'économiste Bernard Maris, Mustapha Ourad, tous de Charlie Hebdo, mais aussi Frédéric Boisseau (agent de maintenance), Michel Renaud (en visite dans les locaux du journal), Ahmed Merrabet (policiier achevé alors qu'il était blessé au sol), Franck Brinsolara et encore Clarissa Philippe (policière stagiaire de Martinique), tuée d'une balle dans le dos, Yohan Cohen, Yoav Hattab, Philippe Braham et François-Michel Saada tombés sous les balles d'Amedy Coulibaly dans le supermarché kasher de la porte de Vincennes.

Cette folie meurtrière renvoie aux heures les plus sombres de l'inquisition ou de la terreur. Des êtres humains, mais en sont-ils vraiment, s'octroient le droit de dire qui peut vivre où pas au nom de qui, au nom de quoi ? L'obscurantisme est au rendez-vous. Une partie du monde dans lequel nous vivons rétropédale vers les ténèbres. Mais les balles des Kalachnikov ont aussi jeté des ponts entre les citoyens. Tous les rassemblements spontanés qui se sont déroulés sur le territoire, mais aussi à l'étranger, sont autant de symboles que la barbarie ne doit pas passer. Il reste à transformer cette prise de conscience que rien n'est jamais acquis en démocratie.

A présent, il faut se mettre au travail pour éduquer au respect des êtres, de tous les êtres et chanter à nouveau «Gracias a la Vita» avec Joan Baez.

Michel Maestracci



Ùn avemu paura !

Ciò chì s'hè passatu, a simana scorsa, in Parigi, da **Charlie Hebdo** à u supermercatu Casher, ci hà propiu toccu à tutti. Ci hà cummossu assai. Ci hà fattu ancu tremà, pienghjè è piglià cuscenza chì u terrorisimu hè oghje più chè una minaccia. Si tratta d'una realtà spaventosa chì pichja quandu nimu ùn l'aspetta.

lè, in sti primi ghjorni di u 2015, hè difficile di crede ci o di realizà la da veru, ma sò stati tombi 17 innocenti, 17 altri sò feriti, à nome di chè ? Senza nisunu dubbitu, di a disumanità è di l'atrocità chì nunda ùn pò ghjustificà !

Sò stati inciacciati a demucrazia, a libertà di spressione, u rispettu di i valori religiosi, filosofichi o murali, a vuluntà di pace è di spannamentu. L'oscurantisimu, chì cresce dapoi parechji anni in a sucetà, ci hà minatu torna in pienu capu, in pienu core, in pienu corpu !

Nanzu d'esse Charlie, simu stati tutti stumacati...

Ma a zerga è l'imputenza chè nò risentimu ùn devenu impedisce ci di ragjunà è di mobilizassi. I fundamenti di i diritti umani, à prò di a dignità d'ognunu, hè una di e nostre arme e più rispunsive per cumbatte u terrorisimu. Ghjè l'idea difesa da i numerosi citatini chì sò mossi di pettu à l'odiu !

Dumenica, in Corsica, ci era più di 30 000 persone in e strette d'Ajacciu, Bastia, Purtevechju, Corti o Calvi, cù affissi «Simu Charlie» ma dinù striscioni «Ùn avemu paura». Antoine de Saint-Just, prutagunista di a Dichjarazione di i Diritti di l'Omù è di a Custituzione di u 1793, dicia in francese : «Nisuna libertà per i nemichi di a libertà». Perchè ùn ci vole à cappià sta brama ardente di vulè campà, campà insemi, di modu normale, senza fighjà sempre in giru à sè dumandendu si si un fanaticu islamistu ci hà da tirà addossu cù una kalachnikov.

Cum'è per l'11 di settembre in New York, ùn ci scurderemu di ciò chì hè accadutu, in Parigi, l'astr'eri, ind' un' emozione tamanta. Ùn pudimu stà indifferenti è devimu alzassi forte contr'à u terrorisimu chì hà ribombatu st'ultimi ghjorni in u mondu sanu. Ùn pudimu smenticà chì l'Allemagna o u Nigeria sò stati anch'elli dannighjati da attentati murtali maiò.

In sti tempi d'auguri, addulurati è incerti, speremu, di core, a pace è un avvene più chjaru per a nostra umanità...

da Roland Frias



A modu Nostru





Bastia



Ajaccio





Bastia



Porto-Vecchio



Ajaccio



«Nous devons nous retrouver autour de nos valeurs communes»

affirme Christophe Mirmand, Préfet de Corse

Christophe Mirmand, en votre qualité de préfet de Corse, quelle est votre réaction suite à la tragédie que nous venons de vivre ?

Nous partageons la même émotion et nous nous mobilisons tous pour défendre les valeurs de la république, celle qui constitue les éléments du vivre-ensemble.

C'est la raison pour laquelle il est important de conserver cette unité pour faire face aux événements. Il est aussi important que nous sachions garder le souvenir de ceux qui sont morts dans cette tragédie. Nous devons garder en mémoire les raisons pour lesquelles ils sont morts. Je crois qu'il est important aujourd'hui que nous parvenions à garder notre sérénité dans cette période où la société a besoin de se retrouver autour de valeurs qui nous sont communes.

Pensez-vous qu'il y aura un «avant» et un «après» ?

Sans doute, parce que c'est un événement qui marquera les mémoires. Cette tragédie sera de celle dont on se souviendra toujours. Toutes les personnes se souviendront de ce qu'elles faisaient lorsqu'elles ont appris cette affreuse nouvelle, de la même façon dont nous nous souvenons du 11 septembre qui avait marqué l'Amérique. Je crois qu'au-delà de cet événement, nous devons tous nous souvenir des valeurs de cette société à laquelle nous appartenons et à laquelle nous croyons. Nous devons fonder des valeurs communes autour de la démocratie. Voilà le sens qu'il faut donner aujourd'hui à cet événement.

Nous verrons bien, dans les jours qui viennent comment l'Etat va s'organi-



ser pour essayer de lutter contre ce qui se passe, mais vous vous attendez à un surcroît de travail en la matière ?

Sans doute, car il faudra renforcer les mesures de vigilances. Ce sont des mesures qui sont destinées à assurer la protection des populations. Des instructions ont été données en ce sens au niveau national par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur à l'ensemble des préfets. Nous devons renforcer la vigilance des lieux publics. Je voudrais aussi rendre hommage aux services de la police nationale qui ont été particulièrement touchés par cette tragédie, mais également à la gendarmerie nationale et tous les services publics qui contribuent à assurer, ici en Corse, cette sécurité. Il va de soi que ces services seront encore plus vigilants dans les jours à venir.

Mgr Olivier de Germay

l'Evêque de Corse : «Chers frères et sœurs dans le Christ, l'attentat meurtrier qui a eu lieu au siège du journal Charlie Hebdo a suscité une grande émotion en Corse et dans tout le pays. L'Eglise prie pour les victimes et condamne fermement ces actes odieux qui ne respectent pas la vie humaine et remettent en cause la liberté d'expression. Certains profitent de cette situation pour inciter à la haine vis-à-vis de la communauté musulmane. Plusieurs agressions ont eu lieu en Corse depuis deux jours à l'encontre de leurs lieux de culte. Nous devons nous opposer à cette récupération et appeler au contraire à un sursaut de fraternité. J'invite également les fidèles de l'Eglise catholique à prier et à jeuner pour la paix en France.»

Paul Giacobbi

Député de Haute-Corse, Vice-président de la commission des affaires étrangères à l'Assemblée Nationale et Président du Conseil exécutif de Corse : «La volonté d'opposer des armes à des plumes est une atteinte abjecte aux libertés fondamentales de notre pays. Si aujourd'hui le pays tout entier saigne face à l'ignominie, nous saurons défendre les valeurs de notre République de cette menace aveugle mais criante d'inhumanité ! L'islam, religion de miséricorde, n'a jamais enseigné le massacre des innocents. La présence sur les lieux, entre autres de l'Imam de Drancy, est un message de solidarité des musulmans de France choqués comme nous tous par cette tragédie. Aux victimes, à leurs familles, à l'ensemble des forces de l'ordre, à l'ensemble de la presse, j'adresse mes plus sincères condoléances».

Camille de Rocca Serra

Député de la Corse-du-Sud et conseiller territorial UMP : «Je condamne avec la plus grande fermeté l'horreur de cet acte barbare insupportable qui porte atteinte à la liberté de la presse et à la démocratie qui sont nos biens communs les plus chers. Les journalistes et policiers lâchement assassinés ce matin sont des martyrs de la liberté. Il est impératif que les auteurs de cette exaction soient retrouvés et traduits devant la justice. Un tel crime ne peut et ne doit pas rester impuni. Cet attentat constitue un rejet de la civilisation qui va à l'encontre des préceptes défendus par l'ensemble des religions. Il est important d'éviter tout amalgame entre l'Islam et les groupes terroristes coupables. Ne laissons pas le recours à une violence effrénée et le terrorisme gagner du terrain sur nos libertés et sur la solidarité que nous partageons face à la barbarie. Partageant la douleur des familles des victimes, de la presse, des forces de l'ordre, je tiens à leur présenter mes condoléances attristées et à les assurer de mon indéfectible soutien».

Gilles Simeoni

Maire de Bastia et Conseiller Territorial : «Les événements tragiques initiés par le massacre de Charlie Hebdo appellent une réaction unanime de toutes celles et de tous ceux qui, quelles que soient leur nationalité, leur origine, leurs convictions politiques, croient aux valeurs universelles de démocratie et de liberté et pensent qu'elles sont la meilleure réponse et le meilleur antidote à la haine et au fanatisme. La mobilisation, qui s'est exprimée, souvent spontanément et toujours de façon exemplaire, dans toute la Corse depuis mercredi dernier, n'appartient à aucun parti, à aucun culte, à aucun pays, peuple ou drapeau. Mais elle doit les concerner tous.»



Jean-Jacques Panunzi

Sénateur et président du Conseil général de Corse-du-Sud : «Je veux exprimer ma profonde émotion et ma solidarité envers les familles des victimes. A travers cet acte barbare, c'est la liberté, valeur fondamentale de notre République, qui est visée. L'ensemble de la communauté nationale doit se rassembler pour défendre notre idéal démocratique et républicain.»

Jean-Guy Talamoni

Conseiller Territorial Corsica Libera : «Dans une autre situation, il y aurait beaucoup à dire sur ce que Charlie-Hebdo a publié au sujet de la Corse. Des réserves pourraient également être formulées sur la façon dont les religions y sont traitées, l'islam et le christianisme notamment. Par ailleurs, pourraient être soulignées les responsabilités de la France dans la situation internationale actuelle : son passé colonialiste, qui se perpétue aujourd'hui sous d'autres formes, y compris dans notre pays ; les ambiguïtés et le cynisme de sa politique étrangère de ces dernières décennies... Tout ceci pourrait être développé et le sera certainement dans l'avenir. Aujourd'hui, il s'agit surtout de dénoncer la folie sanguinaire d'un courant né d'une vision dévoyée de l'islam, étant rappelé qu'il ne relève aucunement de phénomènes groupusculaires mais d'un défi considérable, défi que devront relever l'Europe et le reste du monde civilisé dont, en première ligne, l'Afrique. Respectu per i morti.»

Jean-Jacques Padovani

Président délégué du Conseil Général de la Haute-Corse, les élus et les personnels du Département : «Faut-il répéter que la France a été

trappée au cœur ? N'est-ce pas finalement faire de la publicité aux auteurs de ces actes inqualifiables, à ceux qui les soutiennent, à ceux qui les instrumentalisent ? Et pourtant, rien ne serait pire que le silence. Oui, nous devons prendre la parole. Tous. Ensemble. Nous devons condamner les intégristes. Nous devons rassurer nos compatriotes musulmans. Nous devons pleurer les victimes, journalistes garants de cette Liberté si cher payée et tant bafouée ; policiers tombés dans cette guerre qui ne dit pas son nom. L'unité nationale dans la peine, la condamnation et le refus, c'est bien la seule réponse digne que nous devons opposer à ces gens qui par leurs actes montrent qu'ils ne sont plus des hommes. Les élus de Haute-Corse, eux-aussi unis contre la barbarie, sont tous des orphelins de Charlie.»

Dominique Bucchini

Président de l'assemblée de Corse : «Après le grave attentat qui a touché le journal satirique Charlie Hebdo, je souhaite apporter mon soutien et présenter mes condoléances aux familles des victimes, policiers et journalistes qui sont morts de façon aussi brutale qu'injuste. Je condamne ces actes odieux qui portent atteinte au cœur même de notre démocratie à l'un des principes essentiels de notre République, la liberté d'expression. Il n'est pas admissible de revendiquer un tel acte au nom de quelque cause que ce soit et d'assassiner dans une expédition punitive ignoble des êtres humains. Aucun amalgame simpliste et injuste ne doit être établi entre ces criminels et l'ensemble des musulmans qui, de par le monde, partagent en ce jour funeste notre deuil. En ce moment tragique, nous devons nous montrer solidaires quelles que soient nos opinions».

JE SUIS CHARLIE

les créateurs corses sous le choc

Les attentats qui ont visé l'équipe rédactionnelle de Charlie Hebdo à Paris ont choqué toute la Corse. Spontanément, des centaines de personnes sont descendues dans la rue, devant les grilles des préfectures de Bastia et d'Ajaccio, afin d'apporter un soutien au journal satirique, aux familles touchées, mais aussi pour défendre la liberté d'expression et la liberté de la presse. Batti Manfrulli, dessinateur de presse bien connu en Corse, et Frédéric Bertocchini, scénariste et journaliste, nous livrent leur sentiment après ce drame.

Batti Manfrulli, quelle est votre première réaction à la suite de ce qui s'est passé à la rédaction de Charlie Hebdo ?

J'ai une réaction forte car je suis dessinateur de presse, mais aussi parce qu'il s'agissait d'amis. Je les connaissais bien. Surtout Tignous qui venait souvent en Corse. J'ai bien entendu, une pensée pour sa femme et pour ses jeunes enfants. Concernant les terroristes, je crois qu'ils peuvent être satisfaits, parce qu'ils ont fait un beau carton. Ils ont assassiné cinq grands dessinateurs de presse. Comme quoi, ces gens là redoutent beaucoup les armes, mais aussi les crayons. Nous devons aujourd'hui être admiratifs de tous ces dessinateurs qui n'avaient pas peur d'affronter ce genre de choses. Je pense notamment à Charb qui le disait ouvertement et aux autres, qui par leurs dessins, ont démontré qu'ils étaient des hommes engagés.

Nous savions que ces dessinateurs de presse étaient menacés. Mais est-ce que vous vous attendiez à un attentat d'une telle ampleur ?

Non. Non, vraiment pas. Même si... (il hésite). Je crois que Charb était le plus menacé. Nous avons beaucoup parlé des caricatures de Mahomet qui certes venaient d'ailleurs, mais Charlie Hebdo a fait paraître des dessins qui étaient particulièrement puissants dans la satire. Devant cette espèce d'obscurantisme, cette force médiévale, je crois que nous pouvions nous attendre à ce genre de choses. Il ne faut pas oublier que Charlie Hebdo était sous surveillance policière. C'est eux mêmes qui ont demandé à ce qu'il n'y ait plus de policiers devant les locaux de Charlie Hebdo.

En tant que dessinateur de presse, est-ce que vous êtes déjà senti concerné par les menaces qui peuvent quelquefois peser sur les créateurs ?

Je dessine en Corse et je fais partie de plusieurs associations. Je participe également à beaucoup de festivals sur le continent. Au cours de ces derniers, il m'est arrivé d'assister à des divergences entre les dessinateurs, notamment lorsqu'il s'agissait de savoir ce que nous pouvions dire ou pas, à propos de l'Islam. Nous étions divisés à ce niveau là. Est-ce que nous pouvions nous attaquer à l'Islam intégriste et radical ou pas ? Là était la question. Je crois d'ailleurs que ce débat va continuer aujourd'hui. Sinon à titre personnel, je ne me suis jamais senti menacé. J'ai toujours fait des dessins pour la paix. D'autre part, je ne pense pas avoir l'importance des dessinateurs qui ont été visés.

Selon vous, cela peut-il impacter le métier ? Certains auteurs, par peur, ne risquent-ils pas de s'autocensurer désormais ?

Je crois que dans un premier temps, c'est le contraire qui va se passer. Nous allons sans doute assister à une profusion de dessins qui vont aller dans le sens de ceux de Charlie. Je crois même que nous allons voir la publication de dessins virulents. Nous ne pouvons pas baisser les bras et rester sans rien faire sinon plier les genoux.

Finalement, le commando qui voulait "tuer" Charlie, a obtenu le résultat contraire. Ils l'ont rendu immortel même peut-être...

Je crois que les terroristes voulaient surtout faire parler d'eux. A ce niveau là, c'est forcément une réussite. Ensuite, ils ont effectivement affirmé avoir tué Charlie Hebdo. Mais ce n'est pas comme ça qu'on tue un journal. Pour nous, ce qui s'est passé restera comme une sorte de petit 11 septembre. Vous imaginez le carton qu'ils ont fait ? Charb, Tignous, Cabu, Wolinsky et Honoré... Quel désastre. Mais c'était un mauvais calcul que de penser que Charlie allait en rester là.

Frédéric Bertocchini, vous êtes journaliste mais aussi créateur de bande dessinée, comment avez-vous vécu cette journée noire du 8 janvier 2015 ?

Très mal, comme tout le monde je pense. C'était un mélange de dégoût et de colère. De tristesse aussi. La grande famille de la bande dessinée et du dessin de presse a été frappée au cœur. Mais au-delà de ça, je crois que le simple citoyen épris de liberté et d'humanisme ne peut être que profondément choqué par ce qui s'est passé.

Comment a réagi la famille du 9e art justement ?

Nous sommes à peu près un millier à travailler quotidiennement dans le neuvième art en France, et je suis proche d'environ une centaine de ces créateurs. Dès le 7 janvier, jour du drame, nous nous sommes tous retrouvés sur les réseaux sociaux pour échanger nos dessins, nos réactions, notre colère et notre peine. Une grande solidarité s'est également organisée autour de Charlie Hebdo et j'ai vu de nombreux camarades, des dessinateurs de BD, publier sur leurs profils facebook des dessins très acides et violents. C'était une manière pour eux de dire qu'ils ne céderont pas ni aux intimidations et ni à la peur. Comme le disait si justement Charb, mieux vaut mourir debout que vivre à genoux. C'est ce qui s'appelle tout simplement la liberté.

Pensez-vous que les créateurs, inconsciemment, vont s'autocensurer à présent. Peut-être par peur de représailles et d'attaques à leur encontre ?

Je ne pense pas. Je crois même que c'est tout le contraire qui va se passer. De toute manière, les créateurs n'ont pas le choix. Si on les empêche de s'exprimer, ils meurent. Donc autant mourir le crayon ou la plume à la main. Sur ce plan

là, Charb avait raison. Il faut juste avoir du courage. Mais ensemble, nous sommes plus forts.

Avez-vous déjà été menacé à la suite d'une publication d'une bande dessinée ?

Menacé de façon inquiétante et violente, non. Mais agressé verbalement oui. C'est dans ce genre de situation que l'on comprend que la création et les messages distillés dans les livres ne plaisent pas à tout le monde et peuvent susciter de vives émotions, dont certaines ne sont pas très maîtrisées.

C'est-à-dire ? A quelle occasion ?

Je ne publie pas d'ouvrages satiriques comme pouvaient le faire Cabu ou Wolinsky, mais j'ai dans ma bibliographie quelques ouvrages sensibles comme Libera me. Il y est question d'engagement militant et politique et d'actions violentes.

Ce sont des fictions, mais réalisées sur un fond historique véritable, donc forcément réalistes. A deux ou trois reprises, en dédicaces, il m'est arrivé d'avoir été interpellé par des personnes qui passaient devant ma table pour me demander si je n'avais "pas honte de publier des choses pareilles". N'étant pas de nature à polémiquer avec les imbéciles et les gens obtus, j'ai fait en sorte que ça en reste là. Mais sur le coup, on comprend qu'il peut y avoir des réactions désagréables. Il y a aussi quelques mails anonymes de temps en temps, mais rien de grave ou d'inquiétant. Au-delà du créateur de BD, tous les journalistes connaissent ça. Ceci dit, je suis loin d'avoir la renommée des dessinateurs de Charlie et mes créations sont beaucoup moins polémiques, donc ces petites aventures sont juste désagréables et banales, sans plus. Rien à voir avec la barbarie que l'on a pu voir à Paris.

Votre identité, une donnée convoitée sur le web

Alors que Mathieu Kassovitz en a fait le sujet de son thriller, *Un illustre inconnu*, sorti au cinéma fin novembre, l'usurpation d'identité est une problématique qui a pris de l'ampleur avec internet. Selon une étude menée en 2009 par le Crédoc, 210 000 cas seraient recensés chaque année.

L'argent, cible privilégiée

Mais quel est l'objectif de l'usurpateur d'identité ? Le plus souvent, cette méthode n'est qu'une étape visant à commettre d'autres infractions en tête desquelles se placent le détournement de l'argent de la victime via son compte bancaire, la souscription d'un prêt en son nom ou la réalisation de dépenses dispendieuses. Le Crédoc a estimé à 2 229 € le préjudice moyen subi par les victimes (comprenant le coût des détournements de fonds mais aussi les frais judiciaires engagés). Ce vol d'identité peut aussi permettre au malfaiteur de perpétrer un crime ou de se réinventer une vie à l'abri du nom d'un autre.

Cela explique d'ailleurs qu'auparavant le législateur ne sanctionnait pas l'usurpation d'identité en elle-même mais punissait ses conséquences délictueuses. C'est la loi Loppsi 2 de 2011 qui a finalement érigé cette pratique en infraction à travers l'article 226-4-1 du Code pénal qui dispose que «le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende». Un délit puni de façon identique lorsqu'il est commis en ligne.

Se prémunir

Face à ce phénomène grandissant, des compagnies d'assurances proposent alors à leurs clients de les assister dans de telles situations, tandis que des sociétés



privées se sont spécialisées dans la protection de l'e-réputation. Pour autant, certaines victimes mettent plusieurs années pour prouver leur identité aux différents prestataires et services administratifs.

La meilleure des protections demeure donc la prudence : sur le web, choisissez des mots de passe compliqués, un différent pour chaque site, et ne les notez

ni dans votre téléphone portable ni dans votre ordinateur. Dans l'idéal, il est même recommandé de modifier ces identifiants tous les trois ou quatre mois. Quant à votre smartphone, rappelez-vous que tous les codes enregistrés pour accéder directement à vos applications – e-mail, compte bancaire, réseau social... –, seront autant de portes ouvertes pour un individu mal intentionné qui vous le déroberait.



Fontaine à eau de source Corse



www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

CREATION DE SOCIETE



N° 01

SELARI

«Office Notarial Séraucourt»

Bourges (Cher), 3, rue de Séraucourt
02.48.48.18.88.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé THEVENARD, Notaire, membre de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Office Notarial Séraucourt», titulaire d'un Office Notarial à BOURGES (Cher), 3, rue de Séraucourt, le 26 décembre 2014, enregistré à BOURGES le 30 décembre 2014, bord.2014/1457, case n°7, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :
LES SANGUINAIRES.

Le siège social est fixé à : Ajaccio (20000), Route des Sanguinaires, Résidence Santa Lina.

La société est constituée pour une **durée** de 99 années

Le **capital social** est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports ont été effectués en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Co-gérants : Ont été nommés premiers co-gérants : Monsieur **PATRICK REBILLOUT**, demeurant à AJACCIO (20000) 2, rue Notre Dame, et Monsieur **PHILIPPE REBILLOUT**, demeurant à PARIS 13^{EME} ARRONDISSEMENT (75013) 36bis rue de Tolbiac.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis - Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARRETTALI en date du 29 décembre 2014, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CEDRATIS**

Siège social : POGGIO, BARRETTALI (20228 Haute-Corse)

Objet : L'achat et la vente de cédrats.

- L'étude et le développement de projets liés au cédrat.

- La transformation des cédrats en produits agro-alimentaires.

- L'élaboration et la transformation des cédrats en produits et soins cosmétiques (crèmes, huiles essentielles etc.)

- La distribution et la vente des produits issus de la transformation des cédrats.

- La sous-traitance des procédés de transformation, et plus généralement, l'achat, l'élaboration de dossiers techniques dans le respect des normes réglementaires, la transformation du cédrat ainsi que la commercialisation des produits dérivés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 3000 euros

Agrement : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par l'assemblée des associés.

Président : Monsieur **Xavier, Jean-Michel CALIZI**, demeurant Marine de Giottani, BARRETTALI (Haute-Corse),

Directeur Général : Monsieur **Jean-Manuel, Claude PEAN**, demeurant 2, bis rue Adolphe Crespin, ORLEANS (Loiret),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président

N° 03

MAQUIS FLEURS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 105, Route Saint Michel
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 26 décembre 2014, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

MAQUIS FLEURS

Siège social : 105, Route Saint Michel 20240 Ghisonaccia

Objet social : Commerce de détail de fleurs et d'accessoires, création florales, l'achat, la vente et la prise de bail, la location gérance de toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros

Gérance : Monsieur **Jacques BIMBI** demeurant à 81, Lot Carlotti, 20240 Ventiseri

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis - La Gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi en date du 07 janvier 2015 à ZILIA (20214), il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SANTELLI CONSILIA** ».

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : Hameau de Giargia - 20214 Zilia.

Objet : - Conseil aux entreprises, assistance administrative, conseil en gestion de patrimoine.

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital : 1.000,00 euros divisé en 100 actions de 10 euros l'une.

Président : Madame **Marie Elisabeth SANTELLI**, demeurant à CALVI (20260), Résidence St Jacques, Bât.1, Avenue C. Colomb.

Pour avis, Le Président

N° 05

SCI CORBAJA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 Euros
Adresse du siège social : 340, Route de St Florent,
Villa Cappuccini, 20200 Bastia
RCS : En Cours

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, à BASTIA en date du 14 mai 2014, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **CORBAJA**

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Adresse du Siège social : 340, Route de St Florent, Villa Cappuccini, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation, la création, la construction ou la surélévation de tout immeuble à usage d'habitation, industriel, commercial, rural, professionnel, locatif ou autre. La prise de participation dans toute société civile immobilière

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS,

Capital social : 1200 Euros

Gérance : Mme **Dominique FACCHIN**, née le 02/02/1957 demeurant à Punta di Frati, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio et M. **Frédéric POLETTI**, né le 15/03/1973 demeurant à 340, Route de St Florent, Villa Cappuccini, 20200 Bastia, sans limitation de durée.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de : Bastia

Pour avis - La Gérance

N° 06

A F S 2B

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 02-01-2015, de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **A F S 2B**

Capital : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros intégralement souscrites et totalement libérées.

Siège social : 47, Place Chiostra-Venzolasca Village, 20215 Venzolasca

Objet : La société a pour objet la vente et la location de tous matériels d'équipement, outillages, véhicules, engins de chantier et accessoires destinés aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la société.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur **FEDERICI Pierre** né le 27-08-1988 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant 47, Place Chiostra - Venzolasca village - 20215 Venzolasca, est nommé président pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte ssp à Rognonas du 12 janvier 2015, il a été constituée une Société ayant pour :

Dénomination : **GALAS JEAN FRANCOIS** - **Forme :** SARL - **Capital :** 1.000 euros - **Siège :** Solenzara - 20145 - Route du Port, Résidence «La Palmeraie»

- **Durée :** 99 années - **Objet social :** L'activité de restauration - **Gérant :** Mr **Jean-François GALAS**, demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBU - 20243 - Lieu-dit «Pardisol» -

Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 7 janvier 2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

FRANCE TURBOT ICTHUS

Capital : 1000 euros

Siège : Lieu-dit Michel Ange, Lot 15, Bâtiment A, 20167 Afa

Objet : L'aquaculture ; La commercialisation de gros et de détail de toutes espèces animales et végétales émanant de l'aquaculture, en particulier le turbot ; Toute activité de conserverie, de conditionnement, et de transformation relative à l'aquaculture en particulier et plus généralement à tout produit alimentaire ; Toutes prestations de services afférentes à l'objet social ; Toute activité de conseil, de formation relative à l'aquaculture et à la pisciculture.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. **Philippe RIERA**, 1, Allée des Plages, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio.

Directeur Général : M. **Olivier POLINE**, 3, Place Sohler la Buissière, 02140 Vervins.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 09



Marie-Laetitia AUDISIO

Avocat

32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à AJACCIO du 07 janvier 2015, enregistré à AJACCIO RD, le 08 janvier 2015, bordereau n°2015/13, case n°7, il a été constitué la Société ci-après représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **CLERC**

Siège social : Ajaccio 14, Parc Cunéo d'Ornano, 20000 Ajaccio

Objet social :

La mise à disposition d'entreprises et leur mise en relation au sujet :

- du prêt de main d'œuvre entre entreprises en application des dispositions des articles L8241-1 et L8241-2 du Code du Travail, étant précisé que les opérations de prêt de main d'œuvre sont exclusivement à but non lucratif.

- du recours au travail temporaire conformément aux dispositions des articles L1251-1 et suivants du Code du Travail. Cette mise en relation s'effectuera par le biais d'un site internet ou par tous autres moyens auquel les entreprises intéressées pourront s'affilier, moyennant un abonnement encaissé par la société. Ces opérations seront réalisées dans tous les secteurs d'activité et notamment dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics.

Création d'une plateforme d'échanges en vue de la réalisation de l'objet ci-dessus. Et toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Apports en numéraire : Apports d'un montant de Mille Cinq Cents (1500) € en numéraire.

Capital social : Mille Cinq Cents (1500) € divisé en Cent (100) actions de Quinze (15) € entièrement libérées.

Président : Monsieur **René-Charles, Mathieu COMBETTE**, associé, demeurant à AJACCIO 14, Parc Cunéo d'Ornano, 20000, a été désigné en qualité de Président aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

Directeur Général : Madame **Elisabeth LORENZONI**, associée, demeurant à Ajaccio 40, bis Cours Lucien Bonaparte, 20000 a été désigné à cette fonction pour une durée indéterminée aux termes d'une assemblée générale des associés en date du 7 janvier 2015 tenue à l'issue de la signature des statuts.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président,
René-Charles Mathieu COMBETTE

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi en date du 07 janvier 2015 à ZILIA (20214), il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **PALMA NOVA** ».

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : Casa Suprana - Le Village - 20214 Zilia.

Objet : La dératisation, la désinsectisation et l'entretien de jardins.

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital : 1.000,00 euros divisé en 100 actions de 10 euros l'une.

- **Président :** Monsieur **Evian DUSSORDET**, demeurant à CALVI (20260), Résidence St Jacques, Bât.1, Avenue C. Colomb.

Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, Le Président

T.T.P CONSEIL

SAS au capital de 2000 €
Siège social : Route de la Marana
Rce Le Lido, 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du BORGIO du 09/01/15, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : T.T.P CONSEIL

Siège : Route de la Marana - Rce Le Lido, 20290 Borgo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 €

Objet : - L'activité de conseil, de service, de démarchage et commercialisation de produits tant auprès des particuliers que des entreprises et des institutionnels, dans les domaines des comptes et services bancaires, des valeurs mobilières et, plus généralement, de tous les investissements financiers ainsi que des assurances, de l'immobilier...

- Toutes prestations d'intermédiaire en France et à l'Etranger,

- Toutes prestations et services de mise en relation auprès des particuliers et des entreprises,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. PERIATAMBEE Jacques Désiré, demeurant Route de la Marana, Rce Le Lido, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Responsabilité Limitée

Dénomination :

SARL "LOC MAT SERVICE"

Siège: Immeuble ORTICONI - Route du Stade - 20260 Calvi

Objet : Locations et Ventes de tous matériels et outillages

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Gérance : Monsieur Joseph Philippe FONDACCI demeurant Lieu-dit Chialza - Route de Monticello - 20220 Monticello

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Valle di Mezzana du 08/01/2015, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ISOL 2A

Siège social : Lieu-dit Autana, Route du Mandriolo, 20167 Valle di Mezzana

Objet social :

- Pose de revêtement mur et plafond,

- Pose de plaques de plâtre, isolation des murs et plafonds,

- Peinture intérieure

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2.000 €uros

Gérance :

- Monsieur Jean-Romain CESARI demeurant Lieu-dit Posto, 20117 Cauro

- Monsieur Jean, Dominique SINI demeurant Lieu-dit Autana, Route du Mandriolo, 20167 Valle di Mezzana

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis - La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION SAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2014, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : RENOVHABITAT-ALUFERCORSE

Siège social : Route de Maison Pierragi, 20270 Aghione

Objet : Rénovation de l'habitat ancien, isolation, menuiserie aluminium et PVC, ferronnerie

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Président : M. Laurent PAOLACCI, né le 9 Août 1970 à AIX EN PROVENCE demeurant Route de la Montagne, n° 1111, LD Morta, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Il est précisé que les statuts comportent une clause d'agrément. Le président est habilité à statuer sur les demandes d'agrément.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 JANVIER 2015, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes

- Forme : Société Civile Immobilière - **Dénomination** : CHAPI - **Siège social** : Résidence l'Alivu, Bt D, Avenue Charles Pasquini, 20220 Ile-Rousse - **Objet** :

L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers - **Durée** : 99 ans - **Capital** : 1500 € en numéraire - **Gérante** : Madame MORETTI SYLVIE demeurant Résidence l'Alivu, Bt D, Avenue Charles Pasquini, 20220 Ile-Rousse.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés. **RCS Bastia.**

MODIFICATION GERANT

N° 16

SUN TIME MEDITERRANEE (S.T.M.)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : Villa Bleue, Campo Vecchio,

20231 Venaco

R.C.S. Bastia B 391 511 789

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société S.T.M. a pris acte de la démission de Monsieur Pascal VIEU de ses fonctions de gérant de la société à compter du 31 décembre 2014.

Madame Simone CASTELLANI, demeurant Route du Port, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO, a été nommée gérante de la société pour une durée indéterminée, fonctions qu'elle a accepté.

Il a été donné quitus de sa gestion à Monsieur Pascal VIEU.

L'article n°10 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis et mention,
La gérante.

N° 17

TAO BIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000.00 €

Siège social : La Citadelle - Haute Ville

20260 Calvi - 483 213 997 RCS Bastia

Rectificatif à l'annonce légale n°12, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, journal du 1er/01/2015 au 15/01/2015

Suivant décisions de l'assemblée Générale ordinaire du 1er septembre 2014 :

* A la suite de la démission de Monsieur TAO-BY KEREOF, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

LE LIDO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.50 €

Siège social : Plage de Calvi - Le Lido

20260 Calvi - 441 769 510 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2015 :

* Monsieur REYNALD PRIVE, demeurant, Route de la Mer, Lumio (Corse) a été nommé en qualité de nouveau gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 19

AVIS

De l'AGO du 8 décembre 2014 de la société SCI CAPRICCHIO, au capital de 1500 €, dont le siège social est à LECCI (20137), Résidence Les Nacres J2, Saint Cyprien, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 452 781 057, il résulte que :

- Madame Suzanne GENEVIÈRE-MONTIGNAC demeurant à JUVIGNY (Haute Savoie), 45, Route des Mottelets, a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Michel GENEVIÈRE-MONTIGNAC gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 20

SUD ELECTRICITE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : Immeuble BOUTTAUD, KM5,

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio B 334 224 334

Aux termes d'un procès verbal en date du 09/01/2015, l'associé unique de la société a pris acte de la décision prise le 08/01/2015 par Monsieur Gilbert NEGRONI de démissionner de son mandat de Gérant, et décidé en conséquence :

- de nommer en remplacement Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée à compter du 09/01/2015 ;

- de supprimer le nom de l'ancien gérant de l'article 17 des statuts, sans le remplacer par celui du nouveau Gérant.

Pour avis - La gérance

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 21

SUN TIME MEDITERRANEE (S.T.M.)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : Villa Bleue, Campo Vecchio,

20231 Venaco

R.C.S. Bastia B 391 511 789

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société S.T.M. a décidé de transférer son siège social de VENACO (20231), Villa Bleue, Campo Vecchio, à BONIFACIO (20169), 20, rue du Palais, à compter du 31 décembre 2014. L'article n°4 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis et mention,

La gérante.

N° 22

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 04/12/2014, les associés de la société : AZUR CONCEPTS, Société par actions simplifiée au capital de 16.200 Euros, RCS : AJACCIO 517 882 700, ont décidé de transférer le siège social à compter du 04/12/2014 du : Résidence ARUTOLI - L'Odyssée - Rte de Muratello - 20137 PORTO-VECCHIO au : 18, rue Jacques Réattu - Buroparc - Bât. E - 13009 MARSEILLE. Formalités RCS de : Marseille.

SARL « STRADA IN LIBERTA - CORSICA TURISIMU INTERNAZIONALE »

Capital 7500 €

RCS Bastia 499 753 515 - 2007 B 406

Publication du 24/08/2007

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014, il a été décidé de transférer le siège social.

* Ancien siège : Pirellu, Petra Zitambuli, 20224 Albertacce

* Nouveau siège : Campu, 20228 Luri.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le gérant,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 24

LA CATAPULTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 30.000 Euros

Siège social : Sartène (Corse du Sud)

Lieudit "Tromba", Ensemble l'Arbouseiraie, Hameau de Tizzano - 794 678 979 RCS Ajaccio

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 Décembre 2014,

- De l'arrêté de compte établi par la Présidente en date du 22 Décembre 2014, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du certificat du dépositaire établi par Maître Sébastien TENOUX, Notaire à CHAMBERY (Savoie) en date du 30 Décembre 2014.

- Du procès-verbal des décisions de la Présidente du 30 Décembre 2014 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de SOIXANTE MILLE (60.000) Euros par émission de SIX MILLE (6000) actions nouvelles de numéraire, et porté de TRENTE MILLE (30.000) Euros à QUATRE-VINGT-DIX MILLE (90.000) Euros.

En conséquence, les statuts ont été modifiés.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à TRENTE MILLE (30.000) Euros

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-DIX MILLE (90.000) Euros.

Pour avis, La Présidente

N° 25

ECOPA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.810,00 €

Siège social : 10, rue Luce de Casabianca

20200 Bastia - 480 281 948 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2014 :

Il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE (893,00 €) euros pour le porter de DIX MILLE HUIT CENT DIX (10.810,00 €) euros à ONZE MILLE SEPT CENT TROIS (11.703,00 €) euros, par création de 893 parts sociales nouvelles à souscrire et libérer en numéraire.

Les articles 7 - Apports et 8 - Capital Social des statuts ont été modifiés de la manière suivante :

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de ONZE MILLE SEPT CENT TROIS (11.703,00 €) EUROS. Il est divisé en onze mille sept cent trois (11.703) parts sociales d'Un (1,00) euro l'une, numérotées de 1 à 11.703, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

la gérance

COTE COUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : 27, Boulevard Paoli
20200 Bastia - 493 100 390 RCS Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2014,

1/ Le capital social a été augmenté d'une somme de TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE (369.000€00) euros, par compensation de créances (par incorporation de compte courant d'associé), pour être fixé à la somme de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE (379.000 €) euros.

2/ Puis, le capital social a été réduit de TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE (378.000€00) euros, par résorption des pertes existantes, pour le fixer à MILLE (1000 €) euros, par voie de diminution du nombre de parts à concurrence de 379 parts sociales anciennes de UN euro chacune, contre 1 part sociale nouvelle de UN Euro.

3/ Les articles 6 - Apports et 7 - Capital social des statuts ont été modifiés en conséquence.

*Nouvel Article 7 - Capital Social :

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1000) EUROS.

Il est divisé en Mille (1000) parts sociales de UN (1 €) euro l'une, numérotées de 1 à 1000, réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance

N° 27

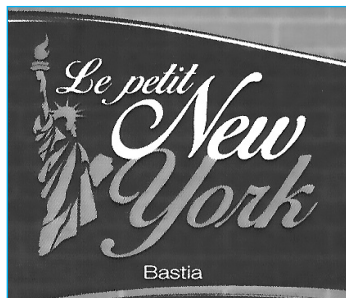
CORSE DIFFUSION
INFORMATIQUE «C.D.I.»

Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : n° 15, Lotissement Arbucetta
Lieu-dit Ceppe, 20600 Biguglia
327 788 469 RCS Bastia

L'AGE du 14 novembre 2014 a décidé :
- de réduire le capital social de 19.488 euros pour le ramener de 40.000 euros à 20.512 euros par voie de rachat de 609 actions.

- d'augmenter le capital social de 19.488 euros pour le porter de 20.512 euros à 40.000 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale. Le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2014 a constaté que la réduction de capital et l'augmentation de capital susvisées se trouvaient définitivement réalisées avec effet du même jour.

Pour avis,



N° 28

CIMIGNANI-PIRET

SAS au capital de 2.000 € porté à 20.000 €
Siège social : Hameau de Piazzes
20230 Santa Lucia di Moriani
RCS Bastia 802 271 353

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 01/12/2014 que le capital social a été augmenté de 18.000 euros par voie d'apport en nature, avec effet au 01/10/2014. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros (2000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Vingt Mille euros (20.000 euros).

Pour avis, Le Président

AVIS DE FUSION

N° 29

AVIS

Suivant PV du 30/12/2014, enregistré au SIE AJACCIO le 05/01/2015, bord. 2015/5, case n°8, l'AGE de la SAS «B2C RETAIL», au capital de 16.165 €, siège social 101, cours Napoléon - 20090 AJACCIO, RCS AJACCIO 753 847 417, a :

- approuvé le traité de fusion par absorption par la SAS « B2C RETAIL », société absorbante, de la SAS « B2C », société absorbée, SAS au capital de 459.000 €, siège social 2, rue d'Italie - 13006 MARSEILLE, RCS MARSEILLE 523 144 566, les apports en nature effectués et leur évaluation, suivant rapport du Commissaire aux apports déposé au GTC d'AJACCIO le 22/12/2014,

Suivant PV du 30/12/2014, enregistré au SIE de Marseille 5/6e le 06/01/2015, bord. 2015/11, case n°22, l'AGE de « B2C », a approuvé ledit projet de fusion.

Le traité de fusion établi le 24/11/2014 comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé aux GTC de Marseille et d'AJaccio et a fait l'objet de deux publications au BODACC en date des 28 et 30 novembre 2014.

- Constaté la réalisation définitive de la fusion au 30/12/2014, et l'augmentation corrélative de capital de la SAS « B2C RETAIL » pour le porter de 16.165 € à 26.165 €, par création de 10.000 actions nouvelles de 1€ de valeur nominale chacune, la prime de fusion étant égale à 964.080 €,

- Décidé une réduction de capital par annulation des 10.000 actions auto détenues suite à la fusion, pour le porter de 26.165 € à 16.165 €,

- Modifié l'article 6 des statuts de la société auquel est ajouté l'alinéa suivant : " Par délibération des associés en date du 30 décembre 2014, le capital a été augmenté de 10.000 €, pour être porté à 26.165 €, en conséquence de l'apport-fusion effectué par la société B2C, société absorbée, SAS au capital de 459.000 €, dont le siège social est à Marseille (13006) - 2, rue d'Italie, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 523 144 566, par création de 10.000 actions de Préférence P1 d'une valeur nominale de 1€ chacune, le montant de la prime de fusion s'élevant à 964.080 €.

Par délibération des associés en date du 30 décembre 2014, le capital a été réduit de 10.000 € pour être porté de 26.165 € à 16.165 €, par voie d'annulation de 10.000 actions de Préférence P1, auto détenues, d'une valeur nominale de 1€ chacune ". La déclaration de régularité et de conformité sera déposée aux GTC de Marseille et d'AJaccio.

Pour avis - Le Président

N° 30

DECA

Société par actions simplifiée
Au capital de 173.014,74 €
Siège social : Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani - 332 537 224 RCS Bastia

Aux termes du projet de fusion conclu par acte sous seings privés le 4 novembre 2014 à BASTIA, il résulte que la société DECA (anciennement dénommée DIMAG), société par actions simplifiée au capital de 228.673,53 euros, dont le siège social est situé Centre Commercial de la Rocade - 20600 FURIANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 326941275, a absorbé à titre de fusion la société DECA (332537224 RCS BASTIA) dont elle détenait l'intégralité des actions, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59. La société DECA (332537224 RCS BASTIA) se trouve dissoute de plein droit, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59, sans qu'il y ait besoin de procéder à aucune opération de liquidation, la société absorbante prenant en charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée. La société DECA (332537224 RCS BASTIA) sera radiée du RCS de Bastia.

Pour avis. Le Représentant légal.

DECA

(anciennement
dénommée DIMAG)

Société par actions simplifiée
Au capital de 228.673,53 €
Siège social : Centre Commercial de La Rocade
20600 Furiani - 326 941 275 RCS Bastia

Aux termes du projet de fusion conclu par acte sous seings privés le 4 novembre 2014 à BASTIA, il résulte que la société DECA (anciennement dénommée DIMAG) a absorbé à titre de fusion la société DECA, société par actions simplifiée au capital de 173.014,74 euros, dont le siège social est situé Centre Commercial de la Rocade - 20600 FURIANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 332537224, dont elle détenait l'intégralité des actions, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59.

La société DECA (332537224 RCS BASTIA) se trouve dissoute de plein droit, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59, sans qu'il y ait besoin de procéder à aucune opération de liquidation. La société DECA (anciennement dénommée DIMAG) prenant en charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée.

Pour avis,

N° 32

CD

Société Anonyme
Au capital de 2.078.020,98 €
Siège social : Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia - 344 280 136 RCS Bastia

Aux termes du projet de fusion conclu par acte sous seings privés le 4 novembre 2014 à BASTIA, il résulte que la société SODECA, société par actions simplifiée au capital de 1.524.490 euros, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 319 345 609, a absorbé à titre de fusion la société CD dont elle détenait l'intégralité des actions, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59. La société CD se trouve dissoute de plein droit, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59, sans qu'il y ait besoin de procéder à aucune opération de liquidation. La société absorbante prenant en charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée. La Société CD sera radiée du RCS de Bastia.

Pour avis. Le Représentant légal.

LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE

N° 33

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 29 octobre 2014, à Ile Rousse, La SARL U CANISTRELLU, au capital social de 7622.45 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 338 898 018 dont le siège social est situé : lieu dit Lavandaggio, 20259 OLMU CAPPELLA, représentée par son gérant CASANOVA JEAN MARC, A donné en location gérance : A La SARL LE MORGAN, au capital social de 1000 euros, dont le siège social est situé : rue Blasini, Avenue Piccioni, 20220 Ile Rousse, représenté par Monsieur Mathieu Mambriani né le 13/05/1977 à Saint Remy (71) de Nationalité Française, demeurant résidence Alzello, route de Santa Reparata, 20220 ILE ROUSSE, en cours d'immatriculation auprès du RCS de Bastia. Un fonds de commerce de Salon de thé, restauration traditionnelle, petite restauration, vente de produits à emporter, pâtisserie, boulangerie et chocolaterie.

A l'enseigne : Le Rose Laurel, Situé et exploité : rue Blasini Avenue Piccioni, 20220 Ile-Rousse, Pour une durée de 1 an à compter du 1er novembre 2014.

Précédent exploitant :

RCS : Bastia A 798 237 467

Dénomination : YANN GUILLAUME MAGEUR - Renouvelable par tacite reconduction.



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél: 04. 95.31.69.67/Fax: 04. 95.32.79.15

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de vente d'articles de loisirs et de sport, sis lieu dit «Canutta», (20217) SAINT-FLORENT, consentie par acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 décembre 1998, par Madame Muriel BENVENUTI, demeurant à SAINT FLORENT (20217), propriétaire dudit fonds, au profit de la société d'exploitation SPORT LINE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à Résidence les Arcades (20217) SAINT FLORENT, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 421 531 955, a pris fin par sa résiliation amiable à compter du 31 décembre 2014.

Pour Unique insertion

N° 35

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/01/2015 fait à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, - La Société "A.P.L.", SARL au capital de 7.623 €uros, dont le siège social est L'Ariane Plage, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 398 010 710, représentée par Mme Isabelle COLONNA (épouse BRES), gérante,

A confié à :

- La Société "JALOU", SAS au capital de 5.000 €uros, dont le siège social est Résidence du Scudo, Immeuble Le Coralie, Bât B, 20000 AJACCIO, société en cours d'immatriculation au R.C.S d'Ajaccio, représentée par Mr Jean-François FENOCCHI, son Président,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de "Restaurant, snack bar, buvette, activités de plage (saisonnière) situé à l'Ariane Plage, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, connu sous le nom de "L'ARIADNE PLAGE" ; Pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2015, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incombent également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

N° 36

AVIS DE RESILIATION

La société APL et la société MEFI, ont mis un terme au contrat de location gérance concernant le fonds de commerce de "Restaurant, Snack, Bar, Buvette, Activités de Plage", sis l'Ariane Plage, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO (commune d'Ajaccio).

La société MEFI n'exploite plus ledit fonds depuis le 31/12/2014.

Pour Avis,

N° 37

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par la SARL COTE COUR (Siren 493 100 390) dont le siège social est sis à BASTIA (20200) - 27, Boulevard Paoli à la SARL GIOVACHINI (Siren 795 329 648) dont le siège social est sis à BASTIA (20200) - 27, Boulevard Paoli, d'un fonds de commerce de Restauration (GR) - Brasserie Salon de Thé, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter à l'enseigne «COTE COUR», a pris fin par résiliation amiable le 31 Mai 2014.

Pour avis,

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce à l'enseigne «**IMPRESSIONS**» de ventes d'images décalcomanies, bijoux fantaisies, objets de décoration, sis 9, rue Clémenceau, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 326 524 436

Par : Monsieur François ESCOBAR, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436

A : Mademoiselle Linda MEIGNIER immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 752 054 494. A pris fin d'un commun accord à la date du 31 Octobre 2014.

Pour insertion.

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce à l'enseigne «**CHUPIES**» de confection, chapellerie, licence 4, sis 11 rue Clémenceau, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 429 977 267 consentie par acte sous seing privé en date à CALVI du 1er avril 2013, par :

La SARL CIE CALVAISE DE CONFECTION, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436

A : Mademoiselle Stéphanie BOULET immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 792 781 288. A pris fin d'un commun accord à la date du 30 novembre 2014.

Pour insertion.

CONTRAT DE SOUS LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 05 janvier 2015 à Bastia, la SARL LES VOYAGEURS, exploitant du fonds de commerce d'Hôtellerie - Bar Restauration donné en location gérance par Monsieur Antoine Paul ALBERTINI, loueur de fonds, **A donné en sous-location gérance** partielle, à la SARL LE BISTROT DES VOYAGEURS. Le fonds de commerce de Bar et Restauration reçu en location gérance du loueur de fonds Mr ALBERTINI Antoine Paul, A l'enseigne, **LE BISTROT DES VOYAGEURS**, Sise exploitée 9, Avenue Maréchal Sébastien, 20200 BASTIA. Pour une durée d'une année à compter du 05 janvier 2015 renouvelable par tacite reconduction.



AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 8 janvier 2015, il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à galerie en date du 1 avril 2008, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, entre :

La société L'ETAPE MARINE, au capital de 22867.35 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ILE ROUSSE sous le numéro 349105916, domiciliée GALERIA représentée par ROSSI DANIEL JOSEPH,

Au profit de : Monsieur Celine Jeanne SCHMITT, ROUTE DU BORD DE MER, 20245 GALERIA portant sur un fonds de commerce de : GITE D'ETAPE sis et exploité au LIEU DIT CATERONE, ROUTE DE CALCA, 20245 GALERIA

Pour unique insertion

MODIFICATIONS STATUTAIRES

AVIS

Les actionnaires réunis en date du 31/12/2014 de la **SAS LUCANTONEGESTION** dont le siège social est 3, rue du Maréchal Joffre à CALVI, au capital de 9.000.000 € immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°539.872.531 ont décidé de transformer la SAS en SARL, il a été mis fin aux fonctions de président de Monsieur Jean-Toussaint GUGLIEMACCI et aux fonctions de Directeur Général de Madame SAVELLI Marie-Françoise lesquels ont été nommé Co-gérants, et il a été mis fin aux fonctions des commissaires titulaires et suppléant de Monsieur DUPRE Fabien et de Monsieur LELU Fabien.

SODECA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.524.490 €
Siège social : Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia - 319 345 609 RCS Bastia

Aux termes du projet de fusion conclu par acte sous seings privés le 4 novembre 2014 à BASTIA, il résulte que la société SODECA a absorbé à titre de fusion la société CD, société anonyme au capital de 2.078.020,98 euros, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 344 280 136, dont elle détenait l'intégralité des actions, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59. La société CD se trouve dissoute de plein droit, à compter du 31 décembre 2014 à 23h59, sans qu'il y ait besoin de procéder à aucune opération de liquidation, la société SODECA prenant en charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée.

Suivant procès-verbal en date du 2 janvier 2015, les associés de la société SODECA ont décidé à l'unanimité de modifier l'objet social et conséquence l'article 3 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

«Article 3 - Objet

La Société a pour objet, en France et dans tous pays : L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution au détail de produits de consommation alimentaire ou non ; L'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ainsi que de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés dont l'objet ou l'activité est la détention de biens ou droits immobiliers. L'entretien, la mise en valeur et l'exploitation par voie de location, de sous-location, de mise à disposition ou autrement de tous biens et droits immobiliers à usage commercial ou d'habitation ; La prise à bail de tous biens et droits immobiliers à usage commercial ou d'habitation ; La constitution de tout syndicat ou société sous toutes formes ; La prise d'intérêt, en quelque pays et sous quelque forme que ce soit notamment par voie d'apport, participation, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques ou encore sous forme de commandite dans toute entreprise ou société ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création, de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout patrimoine social.

Pour avis, la représentant légale.

Société Civile Immobilière OGLIASTRO

Société Civile - Capital : 15.245 euros
Les 4 Chemins - Imm. Marchetti
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio Siren 351 073 788

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2014, enregistrée à la recette des impôts de Porto-Vecchio le 31 Décembre 2014, bordereau n° 2014/435, case n°5, les associés de la société **OGLIASTRO** ont décidé de mettre à jour les statuts à compter rétroactivement du 1er Janvier 2015. Suite aux décès en date des 23 Octobre 2009 et 8 Juillet 2013 de Messieurs Alain Pierre et Antoine MARCHETTI et Madame Françoise SAULI, son épouse, fondateurs de la SCI OGLIASTRO, l'article 6 et 7 des statuts de la SCI OGLIASTRO a été modifié en conséquence et entraîne les modifications suivantes :

Associés en nom :

«Ancienne mention»

Monsieur Antoine MARCHETTI, retraité, époux de Madame Françoise SAULI, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Les Quatre Chemins, Né à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) le 25 avril 1930. De nationalité française, Monsieur Jean François MARCHETTI, boucher, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, Né à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) le 2 janvier 1957. De nationalité française, Monsieur Leonard Jean Jacques MARCHETTI, agriculteur demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), lieu-dit "Razzale", Route d'Arraggio, Né à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) le 2 janvier 1960. De nationalité française, Monsieur Alain Pierre MARCHETTI, agriculteur, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), LES 4 CHEMINS, célibataire, Né à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) le 28 juillet 1964. De nationalité française.

«Nouvelle mention»

1er : Monsieur Jean François MARCHETTI, agriculteur, demeurant à PORTO-VECCHIO, (Corse-du-Sud) Route d'Arca, célibataire, Né à PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud) le 1er janvier 1957,
2ème : Monsieur Leonard Jean Jacques MARCHETTI, agriculteur, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud) Lieu-dit "Racale", Route d'Arraggio, célibataire. Né à PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud) le 2 janvier 1960.
3ème : Mademoiselle Isabelle MARCHETTI, employée, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) Les Quatre Chemins, célibataire. Née à PORTO-VECCHIO-(Corse-du-Sud) le 2 janvier 1968.
Statuts mis à jour par suite de l'assemblée générale du 16 décembre 2014.

Pour avis,

Votre propreté dans l'ICI!

2 purifications sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 purif offerte en plus!

06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

SOCIETE D'EXPLOITATION DES EAUX DE ZILIA

Société Anonyme au capital de 1.800.000.00 €
Siège social : Zilia - 20214 Zilia
378 012 694 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er novembre 2014, il résulte que : Madame FRANCOISE CIAVALDINI demeurant à CALENZANA (Corse), a été nommée Présidente, en remplacement de Monsieur Jean Dominique CIAVALDINI, Président démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

C.S.P PRO-CONSULTING

SARL au capital de 1000 €
8, Rue Casanova d'Araciani
Quartier U Frusteru - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 538 277 534 (2011 B 535)

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 02 novembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Changement de dénomination :** la SARL C.S.P PRO-CONSULTING devient la SARL **JURIS PATRIMOINE CONSEILS**

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
Démision d'un co-gérant : à compter de ce jour est démissionnaire de sa fonction de co-gérante : Madame Cendrène MOSCONI épouse PERRETTE, Née le 01 AVRIL 1967 à Ajaccio (2A), demeurant : Route de la Castagna - I Pianoli - 20100 SARTENE L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

* **Modification de l'objet social :** Les associés décident de supprimer de l'objet social les activités de conseil en social et gestion de la paie, et d'ajouter l'activité de gestion de patrimoine.
L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.
Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

Email annonces légales
al@informateurcorse.com

DECA (anciennement dénommée DIMAG)

Société par actions simplifiée
Au capital de 228.673,53 €
Siège social : Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia transféré à :
Centre Commercial La Rocade - 20600 Furiani
326 941 275 RCS Bastia

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 2 janvier 2015, il a été décidé :

* De modifier la dénomination sociale de la société de DIMAG en **DECA**,
* De transférer le siège social de la société, de BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga à **FURIANI 20600, Centre Commercial La Rocade**,
* De modifier en conséquence les articles 4 et 5 des statuts,
* De nommer M. Charles CAPIA, demeurant à BASTIA 20200, Immeuble La Tyrhénienne, Quai des Martyrs, en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Noël DEVICHI, Président démissionnaire,
* De nommer Mme Marie-Françoise GIOVANNANGELI, demeurant à PIEDICROCE 20229, Nocarior, Hameau d'Erbaggio, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Dénomination sociale : DIMAG
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA
Président : M. Noël DEVICHI

* Nouvelle mention :

Dénomination sociale : DECA
Siège social : Centre Commercial La Rocade - 20600 FURIANI
Président : M. Charles CAPIA, né le 12 août 1942 à Carcassonne (11), de nationalité française, demeurant à BASTIA (20200), Immeuble la Tyrhénienne, Quai des Martyrs
Directeur Général : Mme Marie-Françoise GIOVANNANGELI, née le 23 avril 1963 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant à PIEDICROCE (20229) - Nocarior Hameau d'Erbaggio,
Pour avis, Le Président

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 75

Référence acheteur : MAPA 2015-003

L'avis implique un marché public

Objet : Achat de prestations visant à la réalisation d'actions d'insertion favorisant l'insertion sociale et /ou professionnelle des bénéficiaires du rSa et des demandeurs d'emploi (18 lots)

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Analyse Globale de la Situation - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO
Lot N° 2 - Analyse Globale de la Situation - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 3 - Accompagnement Global - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO
Lot N° 4 - Accompagnement Global - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 5 - Accompagnement global des parents d'enfants de moins de 3 ans - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 6 - Accompagnement global des parents d'enfants de moins de 3 ans - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 7 - Accompagnement global du public en grande précarité - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 8 - Accompagnement global du public en grande précarité - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 9 - Apprentissage de la langue française - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 10 - Apprentissage de la langue française - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 11 - Accompagnement santé - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 12 - Accompagnement santé - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 13 - Validation administrative du handicap - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 14 - Validation administrative du handicap - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 15 - Parcours d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA en situation de handicap - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 16 - Parcours d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA en situation de handicap - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Lot N° 17 - Accompagnement post création - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°1 AJACCIO

Lot N° 18 - Accompagnement post création - Territoire Equipe Pluridisciplinaire N°2 SARTENE / PROPRIANO et PORTO-VECCHIO

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : VALEUR TECHNIQUE

40 % : PRIX

Remise des offres : 18/02/15 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 08/01/2015

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

La SCP MORELLI MAUREL & Associés

Avocats
Diamant III - 2 Avenue de Paris
200000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 05 MARS 2015 à 8 HEURES 30

CORSE DU SUD - Commune de Cognocoli-Monticchi,

Dans la copropriété cadastrée C 62 (05a 31ca), et le bâtiment y édifié, soit une belle construction ancienne, de caractère, en cours de réfection, édifiée d'un rez-de-chaussée, 2 étages et grenier, chaque niveau d'environ 115 à 136 m².

Cet ensemble, actuellement constitué en copropriété de 2 lots, est mis en vente en un lot unique.

Visite des lieux en présence de Maître Sébastien ARMANI, (SCP ARMANI, Huissier de Justice à AJACCIO) le vendredi 23 janvier 2015 de 10 h 00 à 11 h 00 et le vendredi 13 février 2015 de 10 h 00 à 11 h 00 (Tel. : 04.95.10.96.01).

Mise à prix : 120.000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au procès-verbal descriptif dressé par huissier et documents d'informations, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 22 décembre 2014.
Pour extrait,

LA SCP " MORELLI MAUREL & Associés"

Diamant III - 2 avenue de Paris
20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

VENTE SUR SURENCHERE

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 05 MARS 2015 à 8 HEURES 30

Corse du Sud - Commune de SERRA DI SCOPAMENE,

lieudit « Chiesa », dans la copropriété cadastrée C 625 (3 niveaux et comble, mur en pierre de taille) :

Le lot 2 : petite cave au nord, avec entrée côté est, au sous-sol

Le lot 4 : une pièce à gauche, au rez-de-chaussée, entrée côté ouest

Le lot 6 : au 1er, une pièce à gauche, entrée côté ouest

(Biens, plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal descriptif dressé par Huissier, documents déposés au Greffe du Juge des saisies d'Ajaccio et au Cabinet de la SCP "MORELLI MAUREL & Associés", pour consultation).

MISE A PRIX GLOBALE = 12.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP " MORELLI MAUREL & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP " MORELLI MAUREL & Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 22 Décembre 2014
Pour Extrait

La SCP MORELLI MAUREL & Associés

Diamant III - 2 avenue de Paris
20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 5 MARS 2015 à 08h30

CORSE DU SUD - Commune de COTI CHIAVARI, lieu dit « VERGHIA »,

lot unique = la parcelle B1613 (10 a 45 ca)

Mise à prix : 80.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

(Ce bien plus précisément décrit aux documents cadastraux, procès verbal descriptif, et dire d'information, déposés au greffe du juge des saisies immobilières et du cabinet «Morelli Maurel et Associés», pour consultation.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
Le 29 décembre 2014,
Pour extrait

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Pôle exploitation et agences routières
Agence de Sartène-antenne de Sartène
Cité administrative
BP 221
20100 SARTENE - CEDEX
Tél : 04 95 25 21 75

Référence acheteur : D4/JSM/2015/002

L'avis implique un marché public

Objet : RD 49 PR 0.150 MUR PARAPET FOSSE

Procédure : Procédure adaptée, RD 49 PR 0.150 MUR PARAPET FOSSE

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 29/01/15 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 07/01/2015

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Correspondant : Pierre marcellesi, Bp 07 - rue sorba, 20170 Levie,
tél : 0495784263, fax : 0495784477, courriel : alta-rocca@wanadoo.fr,
adresse internet : http://alta-rocca.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Acquisition d'un châssis-cabine équipé d'une bom 12m³ avec lève conteneurs.

Type de marché de fournitures : achat**CPV** : • Objet principal : 34144511**Lieu d'exécution** : Levie, 20170 Levie**L'avis implique un marché public.****Caractéristiques principales :**

Marché unique : Acquisition de bom 12m³ environ sur véhicule simple cabine 3 places et lève conteneur.

Des variantes seront-elles prises en compte : oui.**Prestation divisée en lot** : non**Durée du marché ou délai d'exécution** :

en 9 mois à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés :

Voir dossier de consultation

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes

qui les réglementent : Voir dossier de consultation

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

tributaire du marché : Voir dossier de consultation

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Voir dossier de consultation

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

* Critères de sélection des candidatures : Voir dossier de consultation

* Situation juridique - références requises : Voir dossier de consultation

* Capacité économique et financière - références requises : Voir dossier de consultation

* Capacité économique et financière - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Voir dossier de consultation

* Capacité technique - références requises : Voir dossier de consultation

* Capacité technique - références requises - Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Voir dossier de consultation

Marché réservé : non.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

* Certificats de qualifications professionnelles. Voir dossier de consultation

* Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à at-

tester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications tech-

niques. Voir dossier de consultation

* Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est mem-

bre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le ser-

vice concerné. Voir dossier de consultation

Autres renseignements demandés :

* Voir dossier de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fon-

ction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, let-

tre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée.

Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique :

Voir dossier de consultation

Type de procédure : Procédure adaptée**Date limite de réception des offres** : 30/01/2015 12:00**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de ré-

ception des offres

Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir

adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2015/01/1

Conditions de remise des offres ou des candidatures : E-marchespublics.com**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 09/01/2015**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et tech-****nique peuvent être obtenus :****Nom de l'organisme** : Communauté de communes de l'alta rocca, **Correspondant** :

Denis derudas, Bp 07, 20170 Levie, tél : 0495784793,

fax : 0495784477, courriel : denis.derudas@alta-rocca.com

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**Nom de l'organisme** : Communauté de communes de l'alta rocca, **Correspondant** :

Marie cossi, Bp 07, 20170 Levie, tél : 0495784793, fax : 0495784477, courriel : alta-

rocca@orange.fr

Adresses à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation**doivent être envoyées :****Nom de l'organisme** : Communauté de communes de l'alta rocca, **Correspondant** :

Secretariat general . bp 07, 20170 Levie, tél : 0495784793, fax : 0495784477

Instance chargée des procédures de recours :**Nom de l'organisme** : Tribunal administratif de bastia, Bretelle de montepiano, 20407

Bastia, tél : 0495328866

RESULTAT DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse**Correspondant** : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse

22, Cours Grandval BP 215, 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél : 0495516464. Fax : 0495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : http://www.corse.fr

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Référence de l'avis initial : 14-128514**Objet du marché** : La consultation porte sur les fournitures, mise en œuvre, installation

et services suivants au sein des bâtiments de la Collectivité Territoriale de Corse : -

Fourniture, installation et maintenance de moyens d'extinction incendie, - Vérification

et maintenance des moyens d'extinction incendies existants

Type de marché de fournitures : Achat.**Lieu d'exécution** : Lot 01 : Corse du Sud - Lot 02 : Haute-Corse.**Code NUTS** : FR83.**Classification CPV** :**Objet principal** : 35111000.**Critères d'attribution retenus** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée

en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : Noté de 0 à 5. - La note est basée sur le document "Devis Quantitatif Estimatif".

Elle sera calculée sur 5 points puis pondérée sur 40% (40 %)

- Valeur technique : La valeur technique est notée de 0 à 5. - La note est basée sur

une partie du document "annexe CCTP-grille de réponse" rempli par le candidat ainsi

qu'à partir des informations détaillées de son mémoire technique. Elle sera calculée

sur 5 points puis sera pondérée sur 30% (30 %)

- Délais d'intervention : Le délai est noté de 0 à 5. - La note est basée sur une partie

du document "annexe CCTP-grille de réponse" rempli par le candidat. Elle sera calculée

sur 5 points puis sera pondérée sur 30% (30 %)

Type de procédure : Procédure adaptée.**Attribution des marchés ou des lots** :- **Numéro du marché ou du lot** : 01.**Marché n° 14-DSI-MA-008** (lot(s) n° 01)**Nom du titulaire / organisme** : SICLI, CHUBB France SICLI 399 route des crêtes ,

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS. Tél : 0497215800. Fax : 0497215810.

Courriel : agence.nice@sicli.com

Date d'attribution du marché : 10-12-2014.- **Numéro du marché ou du lot** : 02.**Marché n° 14-DSI-MA-009** (lot(s) n° 02)**Nom du titulaire / organisme** : SICLI, CHUBB France SICLI 399 route des crêtes ,

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS. Tél : 0497215800. Fax : 0497215810.

Courriel : agence.nice@sicli.com

Date d'attribution du marché : 10-12-2014.**Autres informations** : Les marchés sont passés sous la forme de bons de commande,

sans minimum, et avec un maximum de 95000 euros HT par an et par marché.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés**publics de l'OMC** : Oui.

Une enchère électronique n'a pas été effectuée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , 20407 Bastia Cedex1

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'in-**troduction des recours** : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Com-

mande Publique 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07-01-2015.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

Pôle exploitation et agences routières

Agence de Sartène-antenne de Sartène

Cité administrative

BP 221 - 20100 SARTENE - CEDEX

Tél : 04 95 25 21 75

Référence acheteur : D4/JSM/2015/005**L'avis implique un marché public****Objet** : RD 49 PR 0.300 MUR DE SOUTÈNEMENT + PARAPET**Procédure** : Procédure adaptée, RD 49 PR 0.300 MUR DE SOUTÈNEMENT + PARAPET**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : non**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fon-

ction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation,

lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 04/02/15 à 15h00 au plus tard.**Envoi à la publication le** : 12/01/2015Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

Pôle environnement et espace rural

8 cours Général Leclerc

BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 13 66

Référence acheteur : PI - STRAGO**L'avis implique un marché public****Objet** : Travaux de réfection et mise aux normes DFCI de la piste de Stragonato.**Procédure** : Procédure adaptée**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : non**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fon-

ction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, let-

tre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 02/02/15 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le** : 12/01/2015

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.marches-publics.info>

Village de Tolla

Via ferrata

En famille ou entre amis

Tél. : 04 95 21 89 01 - Fax : 04 95 23 06 17
GSM : 06 16 07 55 67
contact@revesdecimes.fr

www.revesdecimes.fr

Reves
des
cimes



N° 57

**RESULTAT DE MARCHÉ****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215, 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Référence de l'avis initial : 14-148139**Objet du marché :** Télésurveillance et télé-sécurité des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse

La consultation porte sur les prestations de services suivants pour les locaux de la Collectivité Territoriale de Corse : La télésurveillance des espaces et locaux de la CTC ; La télé-sécurité sur les sites et espaces de la CTC (interventions sur alarme ou à la demande de la CTC) ; Les levées de doute en cas d'alarme ; L'alerte des services de secours adéquats en cas de nécessité (pompiers, police) ; L'alerte du ou des responsables sécurité de la CTC en cas de nécessité ; Un compte rendu après intervention dans la main courante du site ainsi qu'auprès du responsable de la sécurité de la Collectivité Territoriale de Corse ; Le respect des procédures arrêtées d'un commun accord entre le titulaire du marché et le responsable de la sécurité de la CTC

Catégorie de services : 27. Autres services.**Lieu d'exécution :** Région Corse, tous les sites de la Collectivité Territoriale de Corse.**Code NUTS :** FR83.**Classification CPV :****Objet principal :** 79711000. **Objets supplémentaires :** 79710000. 79714000.**Critères d'attribution retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : Noté de 0 à 5. - La note est basée sur le document "devis quantitatif estimatif". Elle sera calculée sur 5 points puis pondérée sur 40% (40 %)

- Valeur technique : Notée de 0 à 5. - La note est basée sur une partie du document "annexe CCTP-grille de réponse" rempli par le candidat ainsi qu'à partir des informations détaillées de son mémoire technique. Elle sera calculée sur 5 points puis sera pondérée sur 30% (30 %)

- Délais d'intervention : noté de 0 à 5. - La note est basée sur une partie du document "annexe CCTP-liste des sites CTC et délais intervention" rempli par le candidat. Elle sera calculée sur 5 points puis sera pondérée sur 30% (30 %)

Type de procédure : Procédure adaptée.**Attribution des marchés ou des lots :**

- Numéro du marché ou du lot : 01.

Marché n° 14 DSI MA 007 (lot n° 01)**Nom du titulaire / organisme :** CORSE TELESURVEILLANCE, BP 5432, 20504 AJACCIO CEDEX 5. Tél: 0495104021. Courriel: corse.telesurveillance@orange.fr**Date d'attribution du marché :** 25-11-2014.**Autres informations :** Le marché est passé sous la forme de bons de commande, sans minimum, et avec un maximum de 190.000 euros HT.**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** Oui.

Une enchère électronique n'a pas été effectuée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex1

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09-01-2015

N° 60

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE MARCHÉ
(Services) 15009****Nom, adresses et point(s) de contact :**

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports,

Contact : Service des Routes,**Renseignements techniques et retrait des dossiers :**

M. Chiorboli Gabriel, Rond-point du Maréchal Leclerc,

F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : +33495348185,

Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : +33 495348181,

URL : <https://www.achatpublic.com>, <https://www.cg2b.fr>**CPV :** 71317210. Pas de variantes. Pas de lots. Ce marché peut faire l'objet de 3 re-conductions sans que la durée totale du marché n'excède 4 ans.**Langue :** français - **Unité monétaire :** euro.**Validité des offres :** 180 jours.**Quantité ou étendue globale :** Marché public à bons de commande Avec mini et maxi et un opérateur économique.**OBJET DU MARCHÉ :** MISSIONS DE COORDINATION S.P.S. AU TITRE DES OPERATIONS DE GENIE CIVIL CONCERNANT LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL- PHASE CONCEPTION.**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :****Cautionnement et garanties exigés :** Retenue de garantie de 5 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance. Modalités essentielles de financement et de paiement : Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français. Le délai global de paiement : 30 jours. Fonds propres de la collectivité**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Solidaire.Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices révolus à la date du lancement de la consultation **Capacité technique :** Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la consultation (éventuellement actualisés à la date de remise des plis) ; Pour chacun des coordonnateurs appelés à intervenir dans le cadre du présent marché, l'attestation de compétence pour des missions de niveau I et de niveau II, telle que prescrite à l'article R 4532-31 du Code du Travail. Lorsque cette attestation a été délivrée depuis plus de cinq ans, elle devra être complétée, pour chacun des coordonnateurs concernés intervenant dans le cadre du présent marché, par une attestation (délivrée par un organisme agréé) certifiant d'une formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau I et II actualisée depuis moins de cinq ans.

Pour chacun des coordonnateurs appelés à intervenir dans le cadre du présent marché, une attestation de formation à la prévention des risques liés à l'amiante.

PROCEDURE**Type de procédure :** Ouverte.**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : Prix des prestations : 80%, Valeur technique : 20%.**Procédures de recours****Instance et service chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, Tél : +33 495328866.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : +33 495323855. URL :

<http://www.ta-bastia.juradm.fr>**Date d'envoi du présent avis :** 12 janvier 2015**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 20/02/2015 à 12 h 00**Profil Acheteur :** Référence publié sur le support 2722446. LE 07 janvier 2015**BOAMP : Identifiant d'annonce :** 15-2345. Publié le 10 janvier 2015**JOUE : Numéro d'annonce :** 2015/S 006-006691.**Date de publication :** 09 janvier 2015

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général

Pôle exploitation et agences routières

Agence de Sartène-antenne de Sartène

Cité administrative - BP 221 - 20100 SARTENE - CEDEX

Tél : 04 95 25 21 75

Référence acheteur : D4/JSM/2015/004**L'avis implique un marché public****Objet :** RD 65 PR 2.500 MUR DE SOUTÈNEMENT**Procédure :** Procédure adaptée, RD 65 PR 2.500 MUR DE SOUTÈNEMENT**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).**Remise des offres :** 04/02/15 à 15h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 12/01/2015Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.marches-publics.info>

N° 59

MAIRIE DE CANNELLE - 20151 CANNELLE**AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CANNELLE.****2ème parution,**En application des dispositions de l'arrêté du Maire de Cannelle en date du 05/12/2014, le Zonage d'assainissement de la commune sera soumis à enquête publique durant un mois, **du 9 janvier au 7 février 2015 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations.**Pendant ce délai :** Madame Marie Livia LEONI désignée par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bastia assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie.**Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie le :**

* Vendredi 9 Janvier 2015 de 13h00 à 17h00.

* Vendredi 16 Janvier 2015 de 13h00 à 17h00.

* Vendredi 30 Janvier 2015 de 13h00 à 17h00.

* Samedi 7 Février 2015 de 9h00 à 12h00.

Le Maire, François PARAVISINI

N° 61

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONCERNANT L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
de portions des parcelles cadastrées
section E n° 329, 330 et 336
en vue de la création de parkings communaux****- PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BELGODERE -****1ère parution,****La sous-préfète de CALVI (Haute-Corse),**

informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2014349-0008 en date du 15 décembre 2014, il sera procédé sur la commune de Belgodère à une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition, par voie d'expropriation, de portions des parcelles cadastrées section E n°329, 330 et 336 en vue de la création de parkings communaux par la commune de Belgodère. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Belgodère du lundi 26 janvier au lundi 10 février 2015 inclus, soit pendant quinze jours consécutifs. La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Belgodère, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA demeurant 52, route du Cap, Pietranera à BASTIA (20200), désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Belgodère les :

* lundi 26 janvier 2015 de 9 h 30 à 12 h

* lundi 10 février 2015 de 14 h 00 à 17 h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de CALVI. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Belgodère et à la sous-préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

AVIS DE CESSION

N° 62



Société Titulaire
d'un Office Notarial à Prunelli di Fiumorbo.
Maître Sylvie MICHELI,
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître SYLVIE MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, 30/12/2014, enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 05/01/2015, bordereau N° 2015/8, case n°1.

Mademoiselle Maryline VILANOVA, demeurant à PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud) 8, rue général Leclerc, célibataire est immatriculée pour l'exploitation de ce fonds au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 330 706 722.

A cédé à la société à responsabilité limitée dénommée "MALIZIA" au capital de 1.000,00 € ayant son siège social 8, rue du Général Leclerc, 20137 PORTO-VECCHIO immatriculée sous le numéro 807 781 448 RCS AJACCIO représentée par Madame Florie MONE.

Un fonds de commerce de LINGERIE FEMININE-MAILLOT DE BAIN connu sous le nom de "MALIZIA" situé et exploité à PORTO-VECCHIO (20137) 8, Rue Général Leclerc ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés.

La cession fut consentie moyennant un prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €)
- aux éléments corporels pour CINQUANTE MILLE (50.000,00 €)

Dont QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) de stock.

Prise de possession à compter du jour de l'acte.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, Immeuble "Le Régent" - 3 avenue Eugène Macchini - BP 101 - 20177 AJACCIO Cedex 1, domicile à été élu à cet effet, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au BODACC a été ordonnée en temps utile.

Pour avis,

Signé : SYLVIE MICHELI - Notaire



N° 63

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Mezzavia du 08/01/2015,

- La Société "CONCEPT-GOURMAND", SARL au capital de 8.400 €uros, dont le siège social est Quartier Casa Martino 20117 CAURO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 514 754 423, représentée par Mme Sandrine ABRIAL (épouse PRENTIGNAC),

A VENDU A : La Société "TROPICAL FOOD", SARL au capital de 500 €uros, dont le siège Centre Commercial les Candilelli, Grosseto Prugna, 20166 PORTICIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 807 877 071, représentée par Mme Domoina RAHARIJAONA (épouse MARTINEZ). Un fonds de commerce de "TRAITEUR", sis Les Candilelli, 20166 PORTICCIO, moyennant le prix de Vingt Mille (20.000) €uros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 05 décembre 2014. Les oppositions éventuelles seront adressées au Cabinet de Maître Doumé FERRARI.

Pour insertion,

N° 64

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 8 décembre 2014 à Bastia, enregistré le 22 Décembre 2014 à SIE Pôle enregistrement de Bastia sous le Bordereau 2014/1467, Case n°2

La société **LISANDRIA**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 € dont le siège social est sis Centre commercial Casino, MORIANI PLAGE, 20230 SAN NICOLAO (Haute Corse), immatriculée au R.C.S de BASTIA sous le n° 533 951 927. Représentée aux présentes par sa Gérante, Madame ORSINI Assomption Marie Lucie, née le 18 septembre 1960 à Bastia, de nationalité française, demeurant Route de la Corniche à Miomo, 20200 SANTA MARIA DI LOTA, dûment habilitée aux présentes par une assemblée générale des associés en date du 17 novembre 2014.

A cédé à : La société **LAURENT COIFFURE**, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, sise 34 et 36 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 352 658 678. Représentée aux présentes par son Président, Monsieur ALLEGRIINI Yvan Simon Joseph, né le 3 octobre 1968 à Bastia, de nationalité française, demeurant Immeuble le Florence, 20200 VILLE DI PIETRA-BUGNO, dûment habilité aux présentes par une assemblée générale des associés en date du 2 décembre 2014.

Un fonds de commerce et fonds artisanal de « coiffure mixte et vente de produits capillaires, soins esthétiques » connu sous l'enseigne de « Oh Shinnah by Chloé » sis et exploité Centre Commercial Casino, 20230 SAN NICOLAO et identifié sous le numéro RCS Bastia et siret 408 599 579 00039.

Ainsi que les éléments corporels, à savoir aménagements, installations inhérents à l'exploitation du fonds vendu.

Prix : QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €).

Entrée en jouissance : fixée au 1er novembre 2014.

Les oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Jocelyne COSTA, Avocat, 22 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA.

Pour unique insertion

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 65



SELARL d'Avocats

JURIDICALIS

19, rue de la République
13002 Marseille

Par décisions unanimes du 24/12/2014, les associés de la SAS T.S.R. en liquidation au capital de 6623,89 €, dont le siège social et de liquidation est Immeuble le Béarn, avenue de la Libération 20600 Bastia, RCS Bastia n° 518 485 255, dont le liquidateur est la société RINA dont le siège est Immeuble le Béarn, avenue de la Libération 20600 Bastia, approuvée les comptes de clôture de liquidation et constaté celle-ci au 24/12/2014. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

N° 66

CORSE AUTO PRESTIGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 18.000 euros
Siège social et de liquidation :
19, cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 793 868 969

L'Assemblée Générale réunie le 19 décembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe MONDOLONI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur



N° 67

Marie - Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat au Barreau d'AJACCIO
et à la Cour d'Appel de Bastia
32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

SARL UCCHEDDU ET FILS

Au capital de 7622,45 €
Siège social : Ldt Finocchiocchia
Plaine de Cuttoli - Cuttoli Corticchiato
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 353.876.576

ADDITIF A AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Lors de l'insertion de l'avis de dissolution de la société (attestation de parution journal 6545 daté du 1er janvier 2015 au 15 janvier 2015) il a été omis de préciser le siège de liquidation.

Le siège de liquidation est fixé au siège social soit à : Lieu Dit Finocchiocchia, Plaine de Cuttoli, CUTTOLI CORTICCHIATO, 20167 MEZZAVIA.

Pour avis,
Le liquidateur

Giuseppe Salvatore UCCHEDDU

N° 68

Société Civile Immobilière

SQUARCINA

SCI en liquidation
Au capital de 1500 euros
RCS Ajaccio : 444 097 794
Siège social : Villa Les Eucalyptus
U Stagnolu - 20167 Peri

AVIS DE CHANGEMENT DE LIQUIDATEUR

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Novembre 2014, la collectivité des associés prenant acte de la démission de Mr SAMPIERI François Paul de ses fonctions de liquidateur de la SCI «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SQUARCINA», décide de nommer en qualité de nouveau liquidateur, Mr PAS-TACALDI Patrick, demeurant villa Les Eucalyptus, U Stagnolu, 20167 PERI. Celui-ci bénéficiera des mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

Pour avis

N° 69

AVIS

Howrizon SAS au capital de 27000 euros, Résidence Victoria, allée Santa Maria 20260 Calvi. RCS Bastia 539683615. A compter A.G.E du 10-01-2015: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: MILLET Bertrand, Résidence Victoria, avenue Santa Maria, 20260 Calvi. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Bastia.

ICN - ANNONCES LÉGALES TEL : 04 95 32 89 92

N° 70

SARL BELL'AGIO

Société en Liquidation au capital de 3000.00 €
Siège Social : 6, Lot 22 La Marana
20290 Luciana
N° Siret : 789 131 117 00028
Code APE : 5610 A

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 08 janvier 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Madame Lynda TACLET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe du registre de commerce et des sociétés.

Pour avis,
le liquidateur

N° 71

"A GALLINA VERDE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 13.520 euros
Siège social : Route de Moncale
Lieu dit Cutalello - 20214 Calenzana
794 337 493 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24/11/2014, les associés ont décidé la dissolution suivie de la liquidation anticipée de ladite société au 30/11/2014. La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Madame ROCCA Laetitia, demeurant Route de Moncale - Lieu dit Cutalello - 20214 CALENZANA, a été nommée Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle devra parvenir toute correspondance et tous documents concertants la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis et mention, Le liquidateur

N° 72

l'île bleue

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 500 €
Siège social : Hameau l'Avillanella
20230 Poggio-Mezzana
793 227 794 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 6 juin 2013, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société.

- Nommé en qualité de liquidateur : M. Olivier TREMELLAT, demeurant 8, les hauts de chiapatella, 20213 Folelli.

- Fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Le liquidateur.

RECTIFICATIF

N° 73

SARL M.M.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 7.400 €uros
Lieu dit Arcobato Sottano - 20113 Olmeto
B 490 109 147 RCS Greffe Ajaccio

Additif à l'annonce n° 6544 du 26/12/2014

3/. La date d'effet de la nomination du président de la SAS est fixé au 1er juillet 2014.

Pour avis,

N° 74

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle du 19.12.2014 N°6543, concernant la société **SARL L'ATELIER DU BOIS**.

Gérants : Mlle MANZONI Elodie demeurant "lieu dit Molendino" 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio et Monsieur MANZONI Cédric demeurant "lieu dit Molendino" 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, nommés pour une durée indéterminée.

N° 75

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°18, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 1er/01/2015 au 15/01/2015, concernant l'avis de constitution de la SAS "AÏNA".

Il fallait lire : Dénomination "AÏNA" Et non "AÏNA", comme cité par erreur. Le reste sans changement.

FIDAL FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17/12/2014, enregistré à BASTIA, le 30/12/2014, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PLC

Siège social : Lieudit CONTRE, 20256 CORBARA

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations. La gestion de prises de participations, obligations, portefeuilles de titres, et biens d'investissement de toute nature, pourvu que celle-ci n'ait pas pour effet d'altérer le caractère civil de la société, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à cette activité ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

Capital social : 10.303.000 €

Mode de cession de parts sociales : Libre entre associés, agrément des tiers à l'unanimité de tous les associés

Gérant : M. François ACQUAVIVA, demeurant LIEUDIT CONTRE, 20256 CORBARA

Immatriculation de la société au R.C.S de BASTIA

Pour avis.



SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Notaires Associés à AJACCIO, "LE REGENT",
3, Avenue Eugène MACCHINI, BP 101
20177 Ajaccio Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO (Corse du Sud), 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 06/01/2015, enregistré à SIE AJACCIO, le 12/01/2015, bordereau N°2015/29, case N°1, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination :

SCI VILLA PAOLA-CARLA-MARIA.

Forme : Société Civile

Capital Social : Mille euros (1.000,00 €).

Siège Social : AJACCIO (20000), 1 Rue Zevaco Maire.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Madame Marie PAOLI, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), 1, rue Zevaco Maire.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis,
Maître Alain SPADONI,
Notaire Associé.



FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17/12/2014, enregistré à BASTIA, le 30/12/2014, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QUINCA

Siège social : Quartier de la Gare - 20220 ILE ROUSSE

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

La gestion de prises de participations, obligations, portefeuilles de titres, et biens d'investissement de toute nature, pourvu que celle-ci n'ait pas pour effet d'altérer le caractère civil de la société, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à cette activité ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

Capital social : 10.305.000 €

Mode de cession de parts sociales : Libre entre associés, agrément des tiers à l'unanimité de tous les associés

Gérant : M. Bernard ACQUAVIVA, demeurant Quartier de la Gare, 20220 ILE ROUSSE

Immatriculation de la société au R.C.S de BASTIA

Pour avis.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.

Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

55 mm



S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio
Tel. 04 95 70 45 70

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 janvier 2015, il a été constitué sous la dénomination **COSTA DEL ONDA** une Société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : C/o Mr COSTA Vasco Mora dei Onda, 20137 Lecci

Objet social : Tous travaux de démolition, de construction de réparation de bâtiments privés ou publics, l'aménagement intérieur et extérieur directement ou en sous-traitance.

Tous travaux de menuiserie, charpente, parquet. La promotion immobilière.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 €.

Président de la société : Monsieur SOUSA DA COSTA Vasco Joao, né le 18 février 1977 à CREIXOMIL BARCELOS (Portugal) de nationalité portugaise. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,



FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 17/12/2014, enregistré à BASTIA, le 30/12/2014, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MRS

Siège social : Lotissement Orabona, Quartier Bollaccia, Route de Bastia, 20200 ILE ROUSSE

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte, par acquisition ou souscription, de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés commerciales et civiles, existantes ou à créer, et la gestion de ces participations.

La gestion de prises de participations, obligations, portefeuilles de titres, et biens d'investissement de toute nature, pourvu que celle-ci n'ait pas pour effet d'altérer le caractère civil de la société, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à cette activité ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

Capital social : 10.302.000 €

Mode de cession de parts sociales : Libre entre associés, agrément des tiers à l'unanimité de tous les associés

Gérant : M. Jean-Marc ACQUAVIVA, demeurant Lotissement Orabona, Quartier Bollaccia, Route de Bastia, 20200 ILE ROUSSE

Immatriculation de la société au R.C.S de BASTIA

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SORBO OCAGNANO du 8 janvier 2015, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : TECHNITYS

Siège social : IMMEUBLE CORSEA - RN 198 QUERCIOLO 20213 SORBO OCAGNANO

Objet social : Montage opérations immobilières Assistance aux maîtres d'ouvrages Management d'équipes commerciales Gestion comptable et administrative Bureau d'études techniques Conseil en valorisation d'actifs immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros uniquement en numéraire

Gérance : Monsieur Jean Thomas TROJANI demeurant Lieudit LUNCHESE 20215 VENZOLASCA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis - Le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 10 novembre 2014, il est constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole, régie par les chapitres 1 et 2 du titre IX du livre III du Code Civil.

DENOMINATION :

SCEA E PUNTI DI TORRA

OBJET : Production et exploitation agricoles.

DUREE : 99 ans.

ASSOCIES : Mme ANDREANI Stéphanie, née le 11/10/1978, demeurant à San Giuliano - 20230. Mr BATTINI François Mathieu, né le 17/09/1969, demeurant à San Giuliano - 20230.

APPORTS : En numéraire.

CAPITAL : 500 EUR libéré.

SIEGE : L-d Torra, 20230 Canale di Verde

GERANCE : M. BATTINI François Mathieu.

CLAUSES D'AGREMENT : pour cessions de parts à des non associés.

RCS : Bastia.



Jacques BRONZINI DE CARAFFA

et Thomas LEANDRI,
Notaires Associés à Bastia (20200)
1, Rue Luigi Gialferri

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Officier Public, Notaire Associé à BASTIA (20200), 1, rue Luigi Gialferri, le 23 décembre 2014, enregistré à BASTIA, le 30/12/2014, bordereau 2014/1494, case n°1, il a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI CEAL

Le siège social est fixé : Borgo (20290), Casa di terapia, 1060 avenue de Borgo. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont des apports en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Lucien GARULLI, demeurant à BORGO (20290), Casa di Terapia, 1060 avenue de Borgo.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 01 Novembre 2014, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « MORIANI » situé à Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO - consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à SARL « I FRATELLI DIONISI », immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 538 461 864, prend effet le 01 novembre 2014 et pour une durée de 3 ans.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.



TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
20200 Bastia

AVIS DE RESILIATION
DE LA CONVENTION

Par acte sous seing privé en date du 31 octobre 2014, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « MORIANE » situé à Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SARL « I FRATELLI DIONISI », immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 538 461 864, sera résiliée le 31 octobre 2014. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social,

N° 86

AVIS

Suivant acte SSP en date du 02/01/2015 A VADINA, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social GHISONI, 20227 Ghisoni, 512 483 140 RCS de Bastia

A confié en location-gérance à :
M. PIERANGELI Pascal, demeurant Ancienne Gendarmerie, 20227 Ghisoni, son fonds de commerce de : POINT CHAUD BAR, sis et exploité au GHISONI, 20227 Ghisoni.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 02/01/2015 pour se terminer le 31/12/2015, renouvelable par tacite reconduction.

DERNIERES MINUTES

N° 87

AVIS

« COVEA CAUTION SA, société anonyme au capital de 3.200.000 Euros régie par le Code des Assurances dont le siège social est 10, Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72013 LE MANS Cedex 2, immatriculée au RCS LE MANS B 377 581 079. Informe de la cessation de la garantie financière légale de 115.900 € ayant couru selon la dernière attestation de garantie jusqu'au 31/12/2014 délivrée à TOUR AVENTURE TREKKING, ROUTE DE SARTENE - VIGNETTA, 20900 AJACCIO, Siren N°489755470, au titre de ses activités, nécessitant une garantie financière telle qu'imposée par les articles L211-1 et L211-18 du Code du Tourisme. La garantie de COVEA CAUTION cessera trois jours francs suivant la publication de la présente annonce. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège social de COVEA CAUTION SA pendant un délai de trois mois à compter du présent avis. »

N° 88

SIRIUS

Société Civile au Capital de 1.596.000 €
Siège social : Centre Commercial Santa Giulia
20110 Propriano
RCS d'Ajaccio : 510 236 383

L'AGE du 05/01/2015 a nommé en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire : M. Marc Romei, Résidence Alzo di Sole, Bât F, 20090 Ajaccio, Et de Commissaire Aux Comptes Suppléant : Mme Florence MAGLIETTI, Résidence Alzo di Sole, Bât F, 20090 Ajaccio.
Modification au RCS d'Ajaccio.

TECHNI ROUTE CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Zone Industrielle du Vazzio,
Lot n° 11 - 20090 Ajaccio
399 805 415 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 22/12/2014, l'associé unique décide, suite à la cession de la totalité des parts sociales des anciens associés de la Société à ARTELIA Ville & transport, de modifier les statuts comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 euros divisé en 500 parts, jouissant des mêmes droits et toutes soumises aux mêmes obligations, entièrement libérées et attribuées par suite de cessions de parts régulièrement intervenues, à savoir : La Société ARTELIA Ville & Transport pour 500 parts. »

L'associé unique a décidé de nommer : Monsieur Denis BERTEL, demeurant, 23 rue de Rochefort, 78120 Clairefontaine-en-Yvelines pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la Société en remplacement de Monsieur Jean Paul BASTIANESI, gérant démissionnaire.

N° 90

CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nathalie DURAND, Notaire à FOS-SUR-MER (Bouches-du-Rhône) 500, Avenue du Général de Gaulle, le 8 janvier 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Richard Louis BUISSONNET, né à NICE le 12 janvier 1944, retraité, et Madame Marie Madeleine BARRAQUE, née à MONTICELLO le 23 janvier 1944, retraitée, son épouse demeurant ensemble à L'ILE-ROUSSE (20220) 25, Lot Moulin à Vent Route de Santa Reparata. Mariés à la mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER (06230) le 28 décembre 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

N° 91

SASU SICASUD

Au capital social de 680.000 €
Siège : Lieu dit Arutoli
Route de Muratello
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio - 522 129 089

Le comité de direction de la SASU SICASUD, dans sa séance du 04 août 2014, a nommé Monsieur PIETRI ANDRE né le 22 octobre 1967 à Ajaccio (2A) comme directeur général de la société en remplacement de Monsieur PIETRI ANTOINE.

Pour avis, le Président.

N° 92

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Novembre 2014, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SCI « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SQUARCINA », en liquidation, au capital de 1500 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 444 097 974

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 4, résidence Bois des Anglais, avenue Nicolas PIETRI, 20000 AJACCIO

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Villa Les Eucalyptus, U Stagnolu, 20167 PERI

Pour avis, le gérant

POGGI ASSURANCES

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lieu Dit Vignola, Vero
20133 Ucciani
RCS Ajaccio 512 035 056

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2014, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée POGGI ASSURANCES a décidé :

- de transférer le siège social et l'établissement principal de Lieu dit Vignola, Vero 20133 UCCIANI au Lieu dit Michel Ange, Centre Commercial de Baléone 20167 SARROLA CARCOPINO à compter du 01/10/2014, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
- d'augmenter le capital social de 1.000 Euros afin de porter le nouveau capital à la somme de 2.000 Euros, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

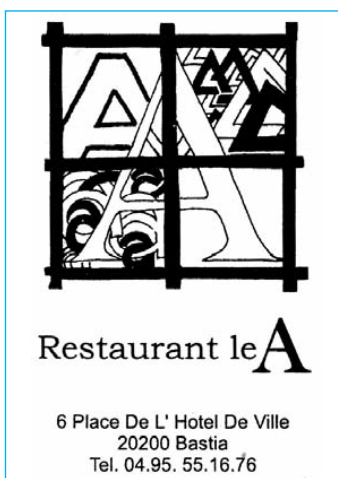
* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Mille (1.000) Euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Deux Mille (2.000) Euros.

Pour avis, La Gérance.



N° 94

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2015, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SARL 2Archis, au capital de 124.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 523 955 524.

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 24, Bis, Boulevard Dominique Paoli, 20090 Ajaccio

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 21, Boulevard Dominique Paoli, 20090 Ajaccio

Pour avis, le gérant

N° 95

SARL MATERIAUX
DE CASINCA

Siren 802 550 236 - C/O BRONZINI SAS
RN 193 - Erbajolo - 20600 Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale ordinaire en date du 26 novembre 2014, M. Aitelli Jean Jacques demeurant Hameau de Poretto - Lieu-Dit POGGIOLA - 20222 BRANDO a été nommé co-gérant de la société et ce à compter du 10 décembre 2014. Formalités au RCS de Bastia.

N° 96

CHANGEMENT DE NOM

Mme BRUGNE Chloé, née le 22/02/1988 à Orsay (91), demeurant PASCIALELLA PRECOJO - 20137 Porto-Vecchio, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de VALERIE, afin de s'appeler à l'avenir : VALERIE



Société titulaire d'un Office
notarial à Prunelli di Fiumorbo

Maître François GRIMALDI,
Notaire à Prunelli di Fiumorbo

DEMISSION D'UN GERANT

La Société Civile Immobilière dénommée
« SCI CORSICA HOLIDAY »

Capital : 1000 euros

Siège social : 14, Résidence Playa del Oro

Favone - 20135 Conca

RCS Ajaccio - SIREN : 488 347 808

Aux termes d'un acte reçu par Maître François GRIMALDI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse) le 27 juin 2013 enregistré, Monsieur Giordano LARINI a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter rétroactivement du 30 avril 2013. Madame Giuseppa LEONE devient l'unique gérant de la société à compter de cette date. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Signé
Maître François GRIMALDI
Notaire.

N° 98

AVIS

Par acte SSP en date du 12/01/2015, enregistré au service des impôts des entreprises de PORTO VECCHIO, le 13/01/2015, Bordereau n° 2015/13, Case n° 4.

LE PENDUICK, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social RESIDENCE LA PALMERIE ROUTE DU PORT, 20145 Sari-Solenzara, 532 308 608 RCS d'Ajaccio.

A cédé à :
GALAS JEAN FRANCOIS, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social RESIDENCE LA PALMERIE ROUTE DU PORT, 20145 Sari-Solenzara, en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, un fonds de commerce de RESTAURATION, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, le droit au bail et le matériel sis RESIDENCE LA PALMERIE, ROUTE DU PORT, 20145 Sari-Solenzara, moyennant le prix de 40000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 12/01/2015.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : RESIDENCE LA PALMERIE ROUTE DU PORT - 20145 Sari-Solenzara.

Pour avis,

N° 99

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 02/01/2015, il est constitué une EARL régie par la loi n° 85-597 du 11 juillet 1985 et les chapitres 1 et 2 du titre IX du livre III du Code Civil, sauf l'article 1844-5.

DENOMINATION :

EARL COTEAUX DU PALO

OBJET : Production et exploitation agricoles, viticulture.

DUREE : 99 ans.

ASSOCIE EXPLOITANT ET GERANT : M. Bourde Laurent.

APPORTS : En nature.

CAPITAL : 7500 EUR, libéré.

SIÈGE : I-d Pedicervu, Travo, 20240-Ventiseri.

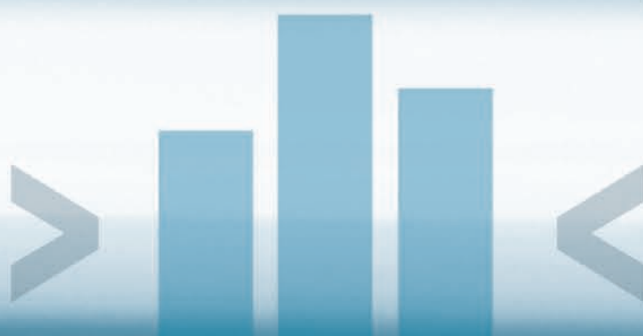
CLAUSES D'AGREMENT : Pour cessions de parts à des non associés.

RCS : Bastia.



Retrouvez toutes
les annonces légales
entreprises parues dans
la presse depuis le
1^{er} janvier 2010

>Plus de 3 millions d'annonces<



Actulegales.fr

La référence des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

 **Infolegale**
& marketing

Le jour où le SC Bastia a terrassé le Paris Saint-Germain

Avant la rencontre entre Bastia et le Paris Saint-Germain, personne (ou presque) n'osait miser le moindre centime sur les chances bastiaises de s'imposer tant l'écart entre les deux équipes est immense. Après vingt minutes de jeu, où les Parisiens menaient déjà deux à zéro, on se demandait même combien de buts allaient encaisser les malheureux Bastiais face à une telle armada de stars internationales.

Seulement voilà, en menant facile au score, les Parisiens sont tombés dans une sorte de suffisance. Il a suffi d'un penalty litigieux et généreux, pour remettre les Bastiais dans le sens du match. En seconde période, survoltés, les bleus ont complètement renversé la vapeur, pour s'imposer au final 4 buts à 2. Auteur d'un doublé incroyable et d'une reprise de volée exceptionnelle en pleine lucarne, Julian Palmieri est le héros de cette rencontre qui restera à n'en pas douter dans les annales.

Julian Palmieri, vous devez être sur un petit nuage depuis ce match contre Paris Saint-Germain ?

Je ne suis pas quelqu'un qui s'enflamme beaucoup. Je ne suis pas très expressif non plus. Je veux rester comme ça. C'est pour ça que je veux zapper ce match le plus rapidement possible, même si ça risque d'être un petit peu compliqué. C'est la première fois que je réalise un doublé dans le championnat de France, en Ligue 1, et c'est contre le Paris Saint-Germain que cela arrive. Notre entraîneur l'a dit et répété, c'était un match à trois points. Nous n'avons pas gagné quatre, cinq ou six points en rem-

portant ce match, mais trois. C'est pour ça qu'il faut rester humble, car il y a encore beaucoup de matchs et le championnat est encore long. Mais il ne faut surtout pas s'enflammer.

C'est votre plus beau match, en Ligue 1 ?

Oui, c'est ma meilleure prestation. Je ressens des choses très fortes car j'ai aussi connu des moments plus difficiles avec une période délicate. C'était l'année dernière et certains me l'ont rappelé. Ce n'est pas une revanche sur qui que ce soit car je ne suis pas comme ça. J'essaie simplement de revenir à mon niveau et de prouver aux gens que pour ce club, je me saignerai jusqu'au bout. Peut-être que certaines personnes en doutaient, mais après notre victoire contre Paris, j'espère que ce n'est plus le cas.

Sur votre premier but, celui qui donne l'avantage à Bastia, comment vous vient cette idée de reprendre le ballon de volée ? Surtout que vous n'étiez pas sur votre bon pied...

Quand on se retrouve dans cette position là sur un corner, il est



hors de question de contrôler la balle. Tous les bons footballeurs vous diront ça. Il faut la prendre comme elle vient, quitte à "tuer deux supporters". Il est vrai que je reprends la balle du droit, avec mon pied faible, et elle rentre dans le but. Maintenant, le ballon va droit là où je veux qu'il aille. Je voulais surtout bien cadrer la balle et surtout la mettre hors de portée du gardien. Car si ce dernier récupère la balle, il peut relancer vite et avec une équipe comme Paris ça peut aller très vite de l'autre côté. Je ne vais pas faire le faux modeste et vous dire que je ne suis pas content d'avoir marqué un tel but. Il est très beau. D'autant plus que c'est le but qui nous permet de passer devant au tableau d'affichage.

Ce but a été un déclic ?

Après ce but, nous y avons cru davantage. Nous nous sommes dits qu'il allait falloir tenir bon. Nous sommes parvenus à ne pas craquer. Je crois que nous avons su bien gérer le match par la suite. C'est le petit qui bat le gros, mais au-delà de ça, c'est surtout une belle victoire d'hommes.

Cette victoire confirme-t-elle que depuis l'arrivée de Ghislain Printant à la tête de l'équipe, une sorte de déclic psychologique semble s'être opéré ?

Il est évident que nous avons un problème dans nos têtes en début de saison. Tout le monde le voyait d'ailleurs. Aujourd'hui, des joueurs sont en train de passer un cap et

sont en train d'exploser. Avant le match contre Paris Saint-Germain, notre entraîneur a fait une causerie plutôt mouvementée. Nous avions dès lors envie de bien faire. Lorsque nous sommes revenus à deux buts à un, nous nous sommes rendus compte que tout était possible dans un match. Et forcément, ce sentiment s'est renforcé lorsque nous avons égalisé juste avant la pause. A la mi-temps, nous y croyions vraiment. Au final, nous avons pris les trois points avec la manière. Mais nous ne devons pas oublier les vingt premières minutes de match où tout le monde a eu peur.

Vous-même, avez-vous douté ?

Etrangement, non. Même à deux à zéro je pensais qu'on pouvait revenir. Je sais que ça peut paraître un peu fou. Même après nos mauvaises vingt-cinq premières minutes, je n'étais pas plus inquiet que ça. On connaît la suite. C'est d'autant plus fou que je ne suis pas le genre de joueur qui marque ce style de buts. Vous imaginez, cela fait beaucoup de choses nouvelles pour moi. Je suis très fier d'avoir participé à cette victoire, surtout que le match était retransmis sur Canal+. C'est une joie énorme. Je pense à plein de gens qui me sont proches, à mes amis, y compris ceux qui sont dans l'équipe. Je sais que Cahu (Cahuzac), Gilles (Cioni), Jean-Louis (Leca) sont contents pour moi. C'est que du bonheur.

■ **Frédéric Bertocchini**



Simon Renucci

«C'est une nouvelle chance qui est offerte aux Ajacciens»

L'année qui vient de s'écouler fut riche en rebondissements pour Simon Renucci. Battu en mars dernier par Laurent Marcangeli dans le cadre des élections municipales à Ajaccio, ce dernier a tout d'abord annoncé son retrait de la vie politique. Mais au lendemain de la défaite, Simon Renucci a pris son bâton de pèlerin afin de commencer une nouvelle bataille : celle du recours en annulation pour fraudes.



Le 23 octobre dernier, pour ce motif, le tribunal administratif de Bastia annulait le scrutin, constatant notamment «un nombre significatif d'émargements irréguliers».

L'ancien retraité de la vie publique devait ainsi revenir sur le devant de la scène, à la tête d'une liste d'ouverture qui pourrait à présent, s'ouvrir un peu plus lors du second tour du nouveau scrutin qui approche à grand pas.

Simon Renucci, votre liste est déjà très ouverte, et ce dès le premier tour. C'était un vœu de votre part. Comment l'analysez-vous ?

Comme vous pourrez le remarquer, dans les dix premiers, nous accueillons à peu près toutes les tendances. Nous avons bien entendu un représentant du Front de Gauche. Maria Giudicelli est pour moi quelqu'un qui dépasse tous les clivages. Elle a prouvé - avec la réalisation du Padduc - que les clivages qui avaient fait en sorte que la politique soit anesthésiée en Corse pendant des années peuvent être affranchis. Par ailleurs, Paul-Antoine Luciani est bien entendu présent. Mais nous avons également sur notre liste des représentants du Parti Socialiste et du Parti Radical. Nous accueillons aussi, pour les nationalistes, Josée Grimaldi-

d'Esdra, et Santa Simonpietri pour les écologistes.

Notre liste s'est aussi élargie avec l'arrivée de deux personnalités qui ont été candidats aux élections cantonales contre nos opposants. Je pense bien entendu à Dominique Richaud et Alain Falzoi. La première fait partie d'une vieille famille ajaccienne, bien connue, et le second est un jeune avocat très actif. Nous pouvons considérer qu'il s'agit là, avec leur présence, d'une ouverture à droite. Il s'agit d'une équipe renouvelée, qui innove. Mais aussi une équipe rassemblée autour de ses fondamentaux.

Justement, quels sont ces fondamentaux ?

La transparence, la lutte contre la fraude et le bien commun.

Vous vous êtes déjà projeté dans le second tour ? Avez-vous déjà imaginé une liste potentielle ?

Au second tour, nous accueillerons tous ceux qui se reconnaissent dans le projet de progrès et dans les forces démocratiques qui doivent gérer Ajaccio. A propos de la liste du second tour, nous avons bien entendu des contacts. Nous ne voulons pas reproduire les erreurs réciproques de mars 2014. Il faut toujours assumer ses erreurs mais aussi faire en sorte de ne

pas les reproduire. Comme disait Léonard de Vinci, "ne pas prévoir, c'est déjà gémir". Donc, comme vous vous en doutez, nous essayons d'avoir des contacts avec les nationalistes. Quant à François Casasoprana, il vient quand il veut. Il est chez lui. Mes portes sont ouvertes en permanence et sont bienveillantes.

Pourquoi ne pas avoir accueilli Corsica Libera dès le premier tour ?

Il n'y avait pas la volonté unanime d'accueillir des membres de Corsica Libera au premier tour. En revanche, nous avons une unanimité pour l'accueillir au second. Cela me semble tout à fait raisonnable. Cela fait en sorte que tous les mouvements nationalistes pourront être accueillis sur un contrat de gestion de façon à ce que nous puissions gérer cette ville tous ensemble, avec de l'innovation et d'avantage de démocratie locale.

Qu'entendez-vous par cela ? Vous faites référence à la fraude ?

La fraude nous oblige à mettre en premier toutes les mesures de démocratie locale. Cela me semble important car nous devons aujourd'hui restaurer la confiance, redonner la parole aux Ajacciens à travers des comités de secteurs que nous avons déjà envisagé en fé-

Davantage de démocratie locale

vrier 2014. Mais par dessus tout, nous devons faire en sorte d'être exemplaires.

Les élus de l'assemblée de Corse se sont prononcés, en 2014, en faveur de mesures fortes, comme par exemple la collectivité unique. Qu'en pensez-vous ?

Il s'agit là d'un débat passionnant car il se trouve au cœur même des politiques publiques, de la vie des citoyens et de la Corse en particulier.

Lorsque nous avons créé notre mouvement Corse Social Démocrate, nous étions déjà favorables à la collectivité unique. Lorsque j'étais candidat aux cantonales, je me trouvais déjà sur cette position. Dans ce débat, il est également bon de parler de Matignon. Je rappelle que Matignon, c'était trois choses : la paix, la collectivité unique et le PEI. Dire que l'on va supprimer le nombre de fonctionnaires est un mensonge. Notre façon de voir les choses est la suivante : premièrement, il faut une collectivité unique.

Deuxièmement, il faut des intercommunalités qui englobent les sept pièves du temps de Pas-

quale Paoli. Nous n'innovons pas beaucoup, mais c'est comme ça. Ajoutons à cela deux métropoles : Ajaccio et Bastia. Ces deux métropoles concentreraient à la fois les compétences actuelles (Ville-Communauté d'Agglomération), mais aussi des compétences déclinées du département.

Vous parlez de Matignon et de ce temps où il y avait une écoute et du dialogue entre la Corse et Paris. Est-ce toujours le cas selon vous ? Le gouvernement de Manuel Valls et le président de la République écoutent-ils toujours les élus de la Corse ? Nous n'avons pas cette impression...

Je ne suis pas député et de ce fait, je ne peux pas saisir toutes ces nuances. Mais ce qui est vrai, c'est que Lionel Jospin était remarquablement attentif à la Corse. Je pense que Lionel Jospin avait une personnalité à part et en même temps, il se trouvait dans une position où la Corse était présente.

Aujourd'hui, il existe des clivages dans beaucoup de régions par rapport au pouvoir central. Avec le vote du Padduc, la Corse a montré qu'il existe un chemin qu'il faut poursuivre, tout en

restant dans la république. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons réussir.

Enfin, et pour en revenir au scrutin qui approche, quel message aimeriez-vous faire passer aux électeurs indécis ?

Il y a aujourd'hui une chance qui est offerte aux Ajacciens. Cette chance nous donne la possibilité d'inverser la pente dangereuse sur laquelle nous nous trouvons. Ce nouveau scrutin est une espérance nouvelle.

En ce qui nous concerne, c'est également une chance de pouvoir rattraper le hold-up électoral que nous avons connu en mars dernier. Je rappelle que nous revotons car une fraude a été constatée. Je rappelle aussi que le tribunal administratif de Bastia n'a traité qu'un quart des procurations. Et sur ce quart, nous en avons déjà trouvé 215 frauduleuses.

Je crois qu'il est temps aujourd'hui de revenir au bon sens et au respect. Nous devons aussi réconcilier les citoyens avec la vie politique et la vie publique. Enfin, il nous appartient aujourd'hui de rénover et de construire ensemble. Uniti pà l'avvene, vinceremu !

■ **Frédéric Bertocchini**



NISSAN

Innovation that excites

LES CROSSOVERS NISSAN.

VOUS ALLEZ LES AIMER SANS CONDITION.



NOUVEAU NISSAN QASHQAI

- SYSTÈME DE NAVIGATION NISSANCONNECT⁽³⁾
- SYSTÈME DE SÉCURITÉ AVANCÉ NISSAN SAFETY SHIELD⁽³⁾
- AIDE AU STATIONNEMENT INTELLIGENT⁽³⁾
- SYSTÈME « CHASSIS CONTROL »

À PARTIR DE

289 €/MOIS⁽¹⁾

SANS APPORT⁽²⁾

SANS CONDITION



EURO NCAP
www.euroncap.com
TEST 2014

(3) Équipements disponibles de série ou en option selon versions sauf Visia.

NISSAN AJACCIO
Z.A. La Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
04 95 78 50 18

NISSAN BASTIA
R.N. 193
20600 Furiani
04 95 55 34 00

Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr



Innovier autrement. (1) Exemple pour un Nouveau Nissan QASHQAI Visia DIG-T 115 neuf en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 1 980 €⁽²⁾ puis 48 loyers de 289 €. Restitution du véhicule chez votre Concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac - RCS Bobigny 702 002 221. **Modèle présenté** : Nouveau Nissan QASHQAI Tekna DIG-T 115 Gamme 2015 avec options peinture métallisée et toit panoramique en verre, en Location Longue Durée sur 49 mois, 40 000 km maximum, premier loyer de 2 655 €⁽²⁾ puis 48 loyers de **388 €**. (2) Premier loyer pris en charge par votre Concessionnaire NISSAN. Offres réservées aux particuliers, non cumulables avec d'autres offres, valables jusqu'au 31/03/2015 chez les Concessionnaires NISSAN participants. (4) Limitées à 100 000 km. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

Consommations gamme cycle mixte (l/100 km) : 3,8 - 6,0. Émissions CO₂ (g/km) : 99 - 138.

Pierre Pugliesi

«La famille libérale et centre-droit s'est renforcée à Ajaccio»

Alors que le premier tour des élections municipales approche à grands pas à Ajaccio, toutes les formations politiques ont fait connaître leur liste. A droite, peu de surprises : les arrivées de Jacques Billard et de François Filloni dans le projet de Laurent Marcangeli étaient un secret de polichinelle.



Sans surprise également, l'U.D.I. fera de nouveau partie de la liste. Pour Pierre Pugliesi, il s'agit d'un rassemblement large et pluriel qui renforce la famille libérale et centre-droit à Ajaccio.

Pierre Pugliesi, vous voici de nouveau aux côtés de Laurent Marcangeli pour le scrutin municipal qui approche à Ajaccio. Pourquoi cette conférence de presse ?

C'est une façon de confirmer que l'U.D.I. est présente avec Laurent Marcangeli dans le cadre de ces élections. L'ensemble des formations politiques de droite et du centre-droit ont réalisé un vrai rassemblement.

C'est dans ce contexte de très large rassemblement que nous nous trouvons dans cette nouvelle campagne, plus déterminés que jamais. De nombreuses autres personnalités politiques nous ont rejoint lors du second tour des municipales de mars 2014.

Elles sont désormais avec nous dès le premier tour. La famille libérale et centre-droit sera encore plus forte pour cette bataille. Nous avons remis notre mandat au peuple car nous avons estimé qu'il s'agissait de la seule façon, légitime, de revenir au pouvoir avec la seule chose qui légitime notre action : c'est-à-dire la voix du peuple.

C'est dans ce contexte de transparence et de clarté que nous allons à cette élection.

C'est important de montrer que la majorité de Laurent Marcangeli est plurielle, à droite ?

Oui, car il s'agit d'un vrai rassemblement. Nous trouvons sur notre liste des membres de l'U.M.P., des membres de l'U.D.I., des membres d'Une Nouvelle Corse, des membres du parti Bonapartiste et puis, nous trouvons ces candidats qui représentent la moitié de la liste

et qui sont des hommes et des femmes de la société civile. C'est donc un vrai rassemblement, large et pluriel.

Vous avez siégé au sein de cette majorité durant quelques mois, dans la délégation consacrée au tourisme. Est-il possible de tirer un bilan ?

Mon mandat était de courte durée. Sept mois seulement. Mais nous avons entrepris énormément de travail autour du tourisme et de tout ce que le tourisme peut engendrer en matière d'économie et de développement économique.

Avec son Comité Directeur, l'ensemble de l'équipe de l'Office du Tourisme d'Ajaccio s'est engagée dans une démarche de réflexion stratégique dont les premières actions seront lancées dès que nous serons à nouveau en ordre de marche.

Mais je n'ai pas travaillé que sur le tourisme puisque j'étais également en charge des affaires européennes. J'ai donc œuvré au traitement de tous les dossiers européens pour le compte de la municipalité.

Sur l'Europe justement, on avait dit lors de la première campagne qui avait été menée que la ville d'Ajaccio était dépourvue de tout bureau destiné aux affaires européennes. De ce fait, Ajaccio était un peu oublié par l'Europe. Les choses ont-elles avancé à ce niveau là ?

Effectivement, vous avez raison. Ajaccio était totalement oublié par l'Europe. Sur la dernière mandature, ce sont près de 150 millions d'euros

de fonds FEDER qui ont été budgétisés pour la Corse. Sur ces 150 millions d'euros, seulement 7% étaient programmés pour des dossiers concernant Ajaccio. Cela représente donc 10 millions d'euros.

Pour une ville qui compte 20% de la population de la Corse, avouez que c'est bien peu. Et le constat est encore plus alarmant lorsque l'on constate que seulement 30% de ces 10 millions d'euros ont été réellement obtenus.

C'est vraiment la peau de chagrin pour notre ville. Il faut dire ce qui est : la municipalité de l'ancien maire n'a pas travaillé les dossiers européens. La réalité est que nous n'avons rien trouvé, les dossiers étaient vides.

Je me suis moi-même rendu en Italie à l'occasion d'un forum au mois d'octobre dernier. Les Italiens étaient très heureux de voir un représentant de la municipalité d'Ajaccio.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? La création d'un service si vous êtes élu au début du mois de février ?

C'est impératif. Les dossiers européens ne se traitent pas à la légère. Ils nécessitent de la compétence et de la permanence, ainsi que de la disponibilité avec les élus et les services pour monter et porter les dossiers dont la ville a besoin.

Et nous en aurons certainement besoin dans les années à venir, plus que jamais, afin de porter tous les projets que nous souhaitons voir se concrétiser.

Isabelle Tristani une bastiaise à l'Honneur

Lauréate de la Bourse nationale «L'Oréal-UNESCO» pour les Femmes et la Science

Isabelle Tristani est une bastiaise qui met l'île de beauté au firmament des étoiles de la connaissance. Agrégée de mathématiques et ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, où elle a obtenu un Master 2 de formation d'enseignants pour le supérieur avec une mention «très bien» et les félicitations du jury, l'ancienne élève de Giocante a souhaité poursuivre dans la recherche plutôt que de plonger immédiatement dans l'enseignement.

C'est après son Master 2 recherche de mathématiques à l'Université Pierre et Marie Curie, elle prépare une thèse de mathématiques à l'Université Paris Dauphine dirigée par Stéphane Mischler sur : «Existence et stabilité de solutions fortes en théorie cinétique des gaz».

Avec un tel C.V., l'excellente violoncelliste qu'elle est, vient d'être mise à l'honneur par la Fondation l'Oréal, en partenariat avec la commission nationale française pour l'UNESCO et l'Académie des sciences.

Isabelle Tristani a eu les honneurs de recevoir l'une des 20 Bourses nationales 2014 «L'Oréal-UNESCO» pour les Femmes et la Science. Cette cérémonie s'est déroulée, à Paris, au Grand palais en présence de personnalités du ministère de l'enseignement supérieur, Jean-Paul Agon (Président Directeur Général du Groupe et de la Fondation L'Oréal), Philippe Taquet, le président de l'Académie des sciences, et la scientifique et spatonaute Claudie Haigneré.

Racontez-nous votre parcours ?

Après mon bac Scientifique au lycée Giocante de Casabianca de Bastia, j'ai intégré une classe prépa MPSI-MP (Mathématiques - Physique - Sciences de l'Ingénieur) au Lycée Louis le Grand. J'ai été admise dans de nombreuses écoles d'ingénieurs et ai choisi d'intégrer l'ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique) car c'est une des écoles où il y a le plus d'enseignement mathématique essentiellement des mathématiques appliquées à l'économie ou la finance, mais après une semaine de cours, j'ai préféré replonger dans les maths pures et je me suis inscrite en licence de mathématiques à l'université Pierre et Marie Curie.

En faisant ce choix, n'avez-vous pas pris un risque car l'ENSAE

fait partie des grandes écoles d'ingénieurs ?

C'est vrai que dans mon entourage j'en ai surpris plus d'un, mais ce qui me plaît avant tout ce sont les mathématiques pures. Après ma licence, j'ai continué en Master 1 de mathématiques et j'ai présenté «Normale Sup», que j'ai réussi. Ensuite, j'ai eu mon agrégation de maths, mais en plus de l'enseignement, je suis aussi passionnée par la recherche.

C'est pour cette raison, que vous avez opté pour une thèse plutôt que pour l'enseignement ?

On peut le dire comme cela. Je voulais découvrir plus en profondeur en quoi consiste la recherche et aussi comment se déroule la vie de chercheur. Pour ma thèse, qui porte sur : «existence et stabilité de solutions fortes en théorie cinétique des gaz», je suis aussi amenée à rencontrer des chercheurs, notamment aux USA.

J'améliore un résultat de Cédric Villani

Pouvez-vous nous expliquer ce que vous faites ?

J'essaie de comprendre des phénomènes décrits par des équations telles que l'équation de Boltzmann qui modélise par exemple le comportement de milieux granulaires tels que du sable ou des flocons de neige. Comme les équations étudiées proviennent de situations physiques concrètes, ce sujet est classé dans les «mathématiques appliquées». Néanmoins, l'étude que je réalise est extrêmement théorique. Et des applications de mes résultats, peut-être y en aura-t-il un jour...

Par quoi se traduisent vos déplacements aux USA ?

Je vais à NYU (New York University) et à «UPenn» (l'université de Pennsylvanie à Philadelphie) et je



collabore avec les professeurs Nader Masmoudi et Robert Strain. Ces collaborations ont abouti à deux articles «Fractional Fokker-Planck equation» à paraître dans Communications in Mathematical Sciences et «Exponential convergence to equilibrium for the homogeneous Boltzmann equation without cut-off», à paraître dans le Journal of Statistical Physics, article dans lequel j'améliore un résultat de Cédric Villani !

«Je suis intervenue dans mon lycée bastiais pour faire part de mon expérience»

Vous avez obtenu une bourse d'excellence «pour les femmes et la science» de la fondation l'Oréal. Quelle est la contrepartie attendue ?

Bien sûr, poursuivre mes travaux, mais aussi être la représentante

des femmes de science. A cet effet, je suis intervenue dans mon lycée bastiais pour faire part de mon expérience. C'est une approche intéressante et très enrichissante, en plus si ça peut inciter encore des vocations, c'est tout bon.

Reste la musique, l'avez-vous délaissée ?

Non, je continue le violoncelle, et dernièrement j'ai joué rue d'Ulm avec un copain pianiste.

Il est vrai que la musique c'est aussi des mathématiques, n'est-ce pas ?

A vrai dire, je ne suis pas trop pour les «comparaisons» maths et musique, c'est toujours pareil, il y a des maths partout mais pour moi, ce sont quand même deux mondes bien différents ! Eventuellement, on peut dire que les aspects de créativité mais aussi de rigueur sont présents dans les deux domaines.

■ Michel Maestraci

Ah les jolis Bistrots !

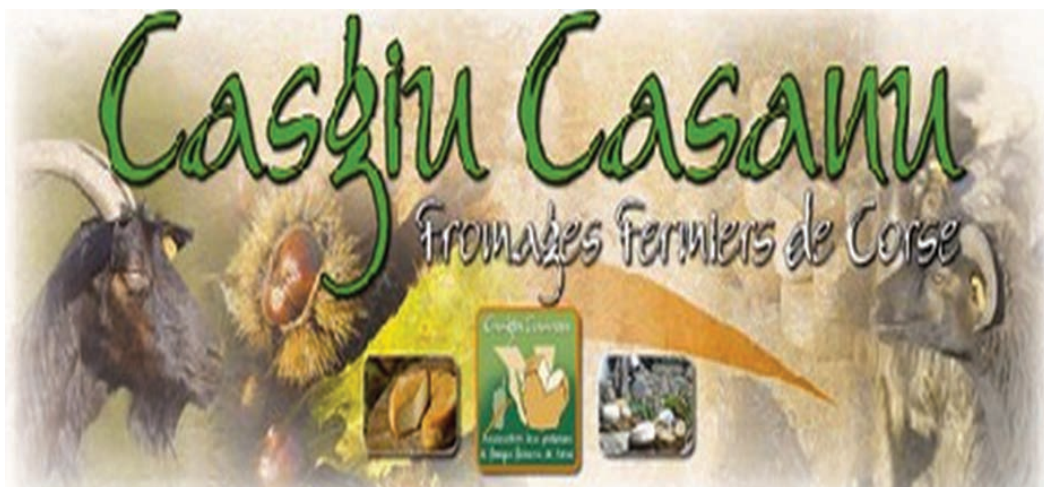
Le Bistrot... Il fait partie de notre vie, surtout pour nous les hommes... J'avais quoi, 13, 14 ans, que je fréquentais déjà ce nous appelions alors un «Trinchettu» où on jouait au poker et à la passe anglaise, cette gymnastique des dèss roulant sur un tapis vert. Jeune homme j'avais bifurqué vers le café du Kyosque, Place Saint-Nicolas tenu par le champion du billard Joseph Birindeli. Le soir tard, voire des nuitées, véritables «Pulastroni» nous racontions des histoires et «scacanions» à gorge déployée pour entendre, sortir d'une fenêtre, «E finitu, stu' scandalu».

Folle jeunesse ou l'on commence à jouer «à l'homme». Plus tard, chacun, selon les orientations professionnelles, suit sa destinée. Moi, qui habitais, comme on dit chez nous près «di u portu novu», j'ai logiquement atterri au «Majestic Bar» de la famille Bindì. C'est là qu'est née l'O.C.B, société cycliste avec les frères Ricciardi, Simon Recch, Mario Mazzanti, Paoloni, Benedetti. Bien sûr les jeux de cartes nous plaisaient aussi avec la Belote, la Manille, le Rami et d'autres se risquaient aussi au jeu de «Scopa». Mais, si le Majestic était un peu notre résidence secondaire cela n'empêchait pas de faire des incursions «Chez Vinciguerra» car c'est là qu'il y avait le fameux P.M.U et le «Course par Course» tout comme au Café Riche où les courses étaient télévisées...

Plus tard, habitant dans le Cap Corse on fit des haltes à Pietranera pour terminer au «Nautile», au port de Toga. Cet établissement tenu par le tandem Oppecini-Pomonti devint un peu notre sanctuaire des courses de chevaux comme il l'est actuellement avec la famille Pasqualini qui affiche une équipe de fer avec, Rapha, Pierre-Jean et Mika dit «le tombeur» et la gent féminine ne peut me contredire depuis Lupino jusqu'à Erbalonga... Il faut dire que le port de Toga est vraiment devenu un endroit incontournable des Bastiais. Promenades au bord de mer avec des bateaux qui vous donnent envie d'escapades maritimes et une brochette de restaurants où l'on peut se sustenter sans se ruiner... Vous voyez que mon «hymne aux Bistrots» peut vous donner des idées de vagabondages...

■ Toussaint LENZIANI

L'association Casgiu Casanu en danger



A Corsica appasturata

Dapoi ch'ellu esiste, l'associu «Casgiu Casanu» piglia in contu i pruduttori pasturaghji. Di sicuru ci hè un'intressu di i Corsi pà i pruduzioni campagnoli, soprattutto quilli casgiaghji. U pasturimu, prova d'ardori è d'accampu, hè u bisognu di mantene e manere di tandu, l'essa di a Corsica.

Depuis 1999, l'association Casgiu Casanu participe à la préservation d'un mode de production ancestral, traditionnel et de grande qualité. Grâce à un label apposé sur les fromages, Casgiu Casanu a réussi à créer une relation de confiance avec les consommateurs.

Créée à l'initiative des producteurs, cette association a permis

d'aider les producteurs à répondre à un contexte de production de plus en plus complexe. En effet, la réglementation toujours plus exigeante, la difficulté d'accéder au foncier a conduit plus de 120 fermiers de toute la région à se regrouper.

Une association salubre pour le maintien de l'activité fermière

Depuis 15 ans, l'association Casgiu Casanu veille à renforcer les liens entre les bergers, pérenniser et développer la production fermière en informant les consommateurs, valoriser collectivement la qualité des produits par l'obtention d'un signe officiel de qualité (AOC) et être le relais entre les fermiers et les administrations. Et au fil du temps, Casgiu Casanu a remporté des victoires notables pour asseoir la réputation des fromages corses. Par exemple, en octobre 2009, l'association remporte en Conseil d'Etat l'annulation du décret «fromage» qui aurait permis à tout industriel d'étiqueter «fermier» sur un fromage, certes fabriqué en ferme, mais livré en

blanc aux industriels qui se chargent de l'affinage. Aussi tout industriel aurait pu étiqueter «fermier» sur ce type de produits.

Le terme fermier se serait trouvé, ainsi galvaudé. Il faut en effet avoir à l'esprit qu'il s'agit de la seule production agricole pour laquelle la définition est aussi claire : c'est à dire fait à la ferme par un agriculteur qui ne transforme que le lait de son troupeau. Le maintien de cette définition se trouve donc être une grande victoire pour la qualité des produits en jeu.

Un avenir compromis ?

Pourtant aujourd'hui, le contexte économique actuel menace l'existence même de l'association. Il est de plus question de supprimer les deux emplois créés depuis 1999.

Mais l'association ne baisse pas les bras, la Présidente Nelly Lazarini a choisi avec l'ensemble des membres de l'association de lancer une campagne de dons en ligne sur Internet. Depuis décembre, de nombreux contributeurs apportent leur soutien depuis la Corse, le Continent et même les Etats-Unis ! Chacun peut agir à son échelle, de 15 Euros à 100 Euros, ou encore en faisant un don libre !

Car Agir pour Casgiu Casanu, c'est agir pour une production respectueuse des valeurs et traditions de la Corse.



Contact : CASGIU CASANU

Casa Sebiaghja,
20250 Riventosa
Tél: 04 95 25 65 74 Mobile :
06 25 62 18 34.
Email : casgiucasanu@yahoo.fr

Cervioni : vœux entachés de tristesse

C'est par une minute de silence que la cérémonie des vœux du maire de Cervioni a débuté.

Une façon, parmi tant d'autres, de condamner la barbarie et d'avoir une pensée pour les victimes des actes meurtriers de Paris, et leurs familles.

Puis des vœux sincères de «paix et santé» pour ses concitoyens : c'est un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir que Marc-Antoine Nicolai a voulu adresser à l'assistance, réaffirmant son engagement total et son enthousiasme pour la mission qui lui a été confiée, sa fierté d'appartenir à un village, à la fois dynamique et de taille humaine où chacun a le souci de l'autre.

Cette cérémonie des vœux a aussi été le moment privilégié pour rassembler et se retrouver dans la convivialité. Le moment également d'évoquer les réalisations de l'année écoulée et les projets de celle à venir.

A Cervioni, l'année 2014 a vu aboutir certains des grands projets engagés comme la réhabilitation de l'école maternelle, l'achèvement du bâtiment U Casone où 13 logements vont être prochainement livrés, la réfection de chemins communaux et le giratoire de Prunete sur la RN 198.



Le constat établit que Cervioni se porte bien grâce à une politique financière rigoureuse.

Pour l'avenir, le maire s'est voulu optimiste : «Notre quête attentive des sources de financement nous permet d'engager et de poursuivre d'importantes réalisations comme les travaux de construction de la casserie de noisettes, la réalisation d'un parking ; après le diagnostic, nous espérons entamer les travaux de rénovation de la cathédrale et

avec les collectivités partenaires entreprendre la construction de la Step de Prunete, et la réhabilitation de l'ancien site d'ordure.

Ainsi face à son développement Cervioni se doit d'offrir à ses concitoyens des équipements et des services plus diversifiés pour une meilleure cohésion sociale et une plus grande qualité de vie. Les enjeux sont importants, mais je souhaite que nous puissions continuer à travailler dans la sérénité ; conti-

nuer de ne pas toujours faire comme les autres, d'afficher fièrement notre identité cervionnaise où les élus travaillent ensemble».

L'édile a remercié les employés communaux pour leur implication, tout comme l'équipe qui l'entoure au quotidien et l'ensemble de ses amis du conseil municipal et son premier adjoint Toussaint Grego.

Bonne année et Pace e Salute à tutti.

■ Jacques Paoli

A Corsica in Pariggi

«Corse 1943 – Les Combattants de la liberté»

Les événements tragiques de ces derniers jours, avec les lâches attentats d'un terrorisme aveugle, et cette journée du dimanche 11 janvier, qui a vu un peuple se lever, nous ont montré que les combats les plus précieux sont ceux qui sont menés pour défendre la liberté.

Tout ce qui s'est passé me permet de revenir sur un livre remarquable, publié en août 2013, aux Editions Albiana, par notre compatriote, le photographe Roberto Battistini, avec des textes de Marie Ferranti : «Corse 1943 – Les Combattants de la liberté».

Certes, le livre de Roberto Battistini parle de la libération de la Corse, qui intervient dès le 4 octobre 1943, notre île étant le premier territoire de France métropolitaine libéré.

Mais, ce livre dit autre chose. Il nous dit qu'en Corse, en 1943, à côté des Fred Scamaroni, des Jean Nicoli, des Simon-Jean Riolacci, des Jacques Sorba, il y avait les Ali Nadi, les Hamou Moussik, les Saïd Meh-

laoui, tous ces Africains du Nord qui ont fait la campagne de Corse, ces goudiers aux semelles de vent sur les sentiers rocaillieux du maquis et des montagnes corses.

Mon père, qui avait déserté l'armée française pour rejoindre le Général de Gaulle dès le 18 juin 1940, me parlait aussi des «tirailleurs sénégalais», ses «frères noirs» avec qui il avait combattu contre la barbarie nazie.

Les combattants de la liberté appartiennent à toutes les races, à tous les peuples : c'est Fred Scamaroni, le Corse torturé par les fascistes italiens, Ali Nadi, le goudier marocain, Bakary Goudiaby, le tirailleur sénégalais.

Que la Corse se souvienne de ces «combattants de la liberté», ceux de 1940, ceux de 1943, ceux de ces jours tragiques de janvier 2015, car des barbaries nouvelles succèdent aux barbaries anciennes.

Christian Gambotti
icn-cgambotti@orange.fr



• **ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE** est édité par **CorsicaPress Editions SAS**, Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs de la Libération 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95
• **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Paul Aurelli (04 95 32 89 95), **Conseillers** : Jean Bozzi (Éditorial), Philippe Giammari (Vie locale), Roland Frias (Cultura e lingua Corsa), Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur) • **COMITÉ DE SURVEILLANCE** : Pierre PUGLIESI, Jérôme FABRO-AURELLI, Gérard ALEXANDRE, Jean BOZZI, Philippe GIAMMARI, François RISTORCELLI, Jean TOMA • **BUREAUX** : 1, Rue Miot (2^{ème} étage) 20200 BASTIA • **SECRÉTARIAT** : Tél. 04 95 32 04 40 • **ANNONCES LÉGALES** : Tél. 04 95 32 89 92 • **ABONNEMENTS** : Tél. 04 95 32 89 97 • **PUBLICITÉ-RELATIONS EXTERIEURES** : Ajaccio (04 20 01 49 84), Bastia (04 95 32 89 96) • **RÉDACTION** : Tél. 04 95 32 89 90 & 04 95 32 89 95 • **RÉDACTEUR-EN-CHEF** : Paul Aurelli – 1^{er} Secrétaire de Rédaction : Pascal Muzzarelli • **COMITÉ DE RÉDACTION** : Paul Aurelli, Philippe Giammari, Christian Gambotti, Roland Frias, Elisabeth Milleliri, Frédéric Bertocchini, Michel Maestracci, Marie Gambini, Jacques Fusina, Jean-Toussaint Leca, Antoine Asaro (Dessin), Jacques Paoli, Giacumu-Andria Mela, Toussaint Lenziani, David Raynal, partenariat avec **ALTA FREQUENZA**. • **IMPRIMERIE** : AZ Diffusion 20600 Bastia • **PAO STUDIO ICN** avec la collaboration de **KITCHEN DESIGN** et **HCOM** • **DEPOT LEGAL** : (A date de parution/Bastia) • **CPPAP** 0319 I 88773-ISSN 2114 009



ULTRA TEC

CLEAN UP *

Advanced Fuel Technology

Faites le plein de nouveautés
avec les carburants ViTO

L'essenza aghjustata per a Corsica

JEU - CONCOURS ULTRA TEC

DU 19 JANVIER AU 28 FÉVRIER

TENTEZ DE REMPORTEZ 1 AN DE CARBURANT !

Retrouvez les détails du jeu en station
ou sur notre site www.vito-corse.com



PERFORMANCE

- Préviens et élimine les encrassements du moteur et des injecteurs
- Améliore l'agrément de conduite



ENVIRONNEMENT

- Réduction des émissions polluantes
- Réduction des émissions de CO2



ÉCONOMIE

- Moins de consommation
- Préservation de votre moteur

Vous êtes chez vous !



Site in casa vostra !

ULTRA TEC

Advanced Fuel Technology

Le meilleur choix de carburant en Corse

* Restauration progressive des performances de votre moteur dès les premiers pleins.

Di piu infurmazioni annantu a u nostru situ internet www.vito-corse.com

